R[illegible]

[illegible]

Gazette Homœopathique. [illegible]

POUR LES CORS, OIGNONS, ET LES ONGLES entrant dans la chair, ainsi que pour toutes les maladies des pieds par une méthode nouvelle, sans [illegible]

M. LEVI, chiropodiste [illegible] No 1, rue Condé, et rue Regent à Londres, [illegible] patronné par la famille royale et la noblesse de Londres, peut être consulté pendant quelque temps seulement, à son domicile, No 161, rue Conti, entre les rues Royale et Bourbon, de 10 heures A. M. à 4 heures P. M.

Copies des Certificats.

De Sa M. I. Napoléon III—Je certifie que M. Lévi enlève les cors avec une extrême habileté.
LOUIS NAPOLÉON BONAPARTE.

De Sa Grâce le duc de Cleveland—Je certifie que M. Levi m'a complètement guéri de mes cors.
CLEVELAND.

De Sa Grace le Lord Archevêque d'Armagh—Je certifie que M. Levi m'a enlevé mes cors sans me faire souffrir.
Londres, 2 août 1850. JOHN G. ARMAGH, 20, Charles St.

De très noble marquis de Landsdowne—M. Levi m'a enlevé mes cors avec une grande habileté et un succès complet. LANSDOWNE.

De Robert Ferguson, Médecin ordinaire de Sa Majesté la reine d'Angleterre. M. Levi a extrait deux cors de mes pieds sans me faire souffrir la moindre douleur.
ROBERT FERGUSON, 9, Queen St.
May Fair—Londres, 9 mars 1850.

Je certifie que M. Levi m'a extirpé plusieurs cors sans me faire éprouver la moindre douleur.
CHS. CUVELLIER, M. D. Paris.

De J. S. McFarlane, D. M.
Je certifie que M. Levi a fait preuve de grande habileté dans l'extirpation de plusieurs anciens cors et durillons qui n'avaient pu guérir un grand nombre de chirurgiens. Je recommande M. Levi au public. J. S. McFARLANE.
N. Orléans, 1er janv 1853. enc. Poydras et Cinque

DE JNO. F. THORP, D. M.

Le témoignage de mon ami le Dr. McFarlane m'a engagé à m'adresser à M. Levi. Il a opéré sur moi et dans ma famille; il m'a extirpé un cors dont je souffrais depuis dix-huit ans. Le Dr. Levi me fait éprouver aucune douleur et soulage immédiatement. Je le recommande chaudement comme un pédicure de grande habileté; il n'y a pas chez lui de charlatanisme.
JNO. F. THORP, D. M.
Nlle Orléans, 8 février 1853.

En ces des témoignages authentiques, M. Levi en a plusieurs milliers d'autres en sa possession, au nombre desquels se trouvent ceux de plusieurs dames du haut rang, qu'il montrera aux personnes qui l'honoreront de la présence au No 161, rue Conti, entre les rues Bourbon et Royale, Nlle-Orléans. 24déc—an 20f

Académie d'écriture et de tenue des livres de Dolbear, No 106, rue du Canal, ancien N. 56.

Les nouvelles classes seront ouvertes cette semaine à l'Académie de DOLBEAR, No 106, rue du Canal. L'établissement est ouvert toute l'année. Les citoyens et les étrangers sont invités à visiter l'Académie. Il y a des classes particulières pour les dames. Quelques leçons suffisent à corriger la plus mauvaise écriture. Les élèves qui sortent de cet établissement trouvent facilement à s'employer dans de bonnes maisons. RUFUS DOLBEAR,
14fév—3m 106, rue du Canal.

Plantes nouvelles et étrangères, importées directement de France.

MARTIN & Cie., jardiniers-fleuristes et pépiniéristes à Paris, membres de la société nationale de France, ont l'honneur d'annoncer aux dames et aux messieurs qu'ils sont arrivés en cette ville avec une grande collection de plantes à fleurs et à fruits, des plus rares que la société Horticole ait découvert jusqu'à ce jour, savoir: 500 variétés de rosiers nouveaux tous variés en couleurs, remontant, non compris douze rosiers nouveaux remontant perpétuels, camelias, orangers mandarins de Sicile, magnolias rododendrum, pivoines en arbre, amaryllis, dahlias nains, etc. etc. Arbres à fruits, tels que poiriers, pommiers, cerisiers, pruniers, vignes, pêchers, non compris la pêche d'Alger, fruit qui pèse une livre et demie, sucré, précoce, ainsi que l'abricotier monstre de Sicile, très sucré; groseilliers, framboisiers perpétuels, asperges d'Afrique, bonnes à manger la même année de plantation; et une infinité d'autres plantes, rosiers et graines de fleurs et potagères, dont le détail serait trop long.

Les amateurs trouveront des catalogues des susdites plantes au magasin, rue de Chartres, No 81, entre la rue Bienville et la rue de la Douane.
18 fév—15

Habillements Confectionnés. GODCHAUX, FRÈRES.
107 & 108, *Rue de la Vieille Levée.*

REÇU par les derniers arrivages de New York et du Havre et à vendre aux conditions les plus libérales:

Chemises françaises blanches en Madapolam,
" " " de qualité.
" " " toute sorte.
" " " couleurs nouveaux dessins.

Cravates, cols, mouchoirs du genre les plus nouveaux. Paletots pardessus en fricoche, drap, paisse, castor et meilleurs de tous genres et des meilleures manufactures.

Un grand choix d'étoffes pour pantalons d'après les plus nouveaux dessins et des meilleures maisons de Paris.

Gilets drap, casimir, cachemire, satin, velours et fantaisies de tous genres.
Chapeaux, etc, etc.

Aussi:
L'assortiment le plus complet en habillements d'enfants, de tous genres. 20fév

VICTOR, No 16, rue St-Charles,

OFFRE en vente, les articles suivants de toilette, de mode et de fantaisie, qu'il a achetés à Paris, pour la saison d'hiver:

Cravates de toile, extra fine; du Ganaco;
" Jockey club, du dernier goût;
" de coton extra fin et ordinaire, de couleur;
Mouchoirs de soie, et de tous genres;
Chemises de peau, de flanelle, soie, coton, fil d'Ecosse;
Caleçons, flanelle, mérinos, soie, coton et toile;
Chaussettes rayées en fil d'Ecosse, soie et coton;
Gants de peau de daim, de castor, de soie, etc.
Cravates de fantaisie, bretelles, de longues;
Cols-cravate façon anglaise, fantaisie, noire;
Parapluies en soie;
Nécessaires riches, pour dames et pour hommes;
" de voyage, Boîtes à gants;
Cave à liqueur, dernier modèle; Cave à cigares;
Mouchoirs brodés, fins de la vigne; Foulards;
Cannes, cravaches, garnitures de stripes;
Jouets de fantaisie;
Boîtes de toilette, pour hommes et dames;
Rasoirs, façon épine, genre varié;
Portefeuilles, toutes sortes, à 28, 30, 32, 34 et 36 pouces;
Gants de peau, de castor, de soie;
Nécessaires, du meilleur goût; Bronzes, Pendules;
Objets d'art de fantaisie, porte-cigares, porte-monnaie;
Peignes d'écaille, brosses à tête en ivoire, écaille, buffle;
Porcelaines de choix, Bijouterie; Bourses;
Parfumerie, de Lubin, Guelain, etc.
Fournitures de tout genre pour coiffeurs.

SALON DE TOILETTE,
Pour la barbe et les cheveux.

VICTOR se recommande à la nombreuse clientèle qui fréquente son salon. De grandes améliorations, des embellissements y ont été faits, et il est desservi par le meilleur des plus capables de la ville. 25nov—ab

J. B. BOIRON, 64, rue St. Charles.

REÇU par les derniers arrivages du Havre et de New York, un choix complet d'articles pour hommes et de parfumerie des maisons les plus recommandables de Paris. Le soussigné prévient le public qu'il a reçu de la nombreuse clientèle qui n'a rien de la marche aujourd'hui d'une qualité supérieure ainsi des marchandises qu'il offre en vente et dont le détail suit:

Chemises toile blanche, toutes tailles, garnies et de tous prix,
Chemises toiles blanches Madapolam devant toile,
Chemises couleurs Monte-Christo et autres, nouveaux dessins.
Cravates, mouchoirs, cols, articles nouveaux,
Chaussettes blanches, écrues, rayées et fantaisie,
Mouchoirs toile bordure, batiste, toute qualité,
Gants Jouvin,
Parapluies, cannes,
Porte-monnaie porte-cigares, coutellerie anglaise et française de tous genres,
Bronzes, porcelaines, cristaux, objets d'art d'un choix très varié,
Parfumerie très variée, assortiment de brosses à tête, à main et à dents, peignes d'écaille, d'ivoire et de buffle.

Vient de recevoir de Paris un joli assortiment de devises chinoises,
Article cheveux pour hommes et pour femmes, toupets, perruques, cache-folies, nattes, bandeaux, frisettes.

J. B. Boiron a l'honneur de rappeler à ses abonnés et au public en général que les améliorations et embellissements apportés à son salon de barbe et de coiffure le rendent digne de l'approbation de tous.
14 fév

ARNOUX,
Encoignure Ste Anne et Condé, maison Pontalba.

REÇOIT en ce moment, par les derniers arrivages d'Europe et du Nord, un assortiment de marchandises de printemps, telles que:
Brillantes, nouveaux dessins; du Pompadour;
Barèges unis, quadrillés genre écossais, Pompadour, à volants;
Organdis imprimés, Pompadour, à volants;
Foulards imprimés pour la saison;
Gros de Naples blanc et vert, pour mantelets;
Cols et chemisettes brodés, broderie anglaise;
Mousseline Suisse unie, de la broderie et à picots;
Rubans fantaisie, de soie pour garnitures;
Bandes brodées, festons et entre-deux jaconats;
—AUSSI—
Un assortiment complet d'articles de ménage.
Le tout à des prix réduits.
Désireux de réduire son stock d'hiver, il offre les marchandises de lainage qui le composent au prix coûtant.
M. H. Ducatel, intéressé dans la maison ci-dessus, se recommande à ses amis et connaissances.
1fév

METAL HALPHENIDE. Nouvelle Découverte.

LE soussigné vient d'obtenir de la maison HALPHEN, de Paris, d'être les seuls autorisés à la Nouvelle-Orléans, pour la vente des **couverts en alphénide.**

Cette composition, remarquable par sa ressemblance parfaite avec l'argent, habite dernière offre tout ce qui a paru jusqu'à ce jour; faits d'un métal blanc comme l'argent ces couverts ne se détériorent jamais. On peut les faire graver et l'œil le plus exercé s'y tromperait.

Ainsi se trouvent satisfaites, les exigences du bon goût, en même temps que le besoin du **bon marché.** A. PAYA & CO.
14janv—1m 56, rue de Chartres

Avis aux consommateurs d'huile de Campêche.

PAR suite de l'augmentation des prix de l'Alcool et de l'esprit de térébenthine, les soussignés ont été forcés d'augmenter le prix de l'huile de campêche à
Une piastre le gallon
au détail. Leurs habitués pourront, comme à l'ordinaire s'en procurer à ce prix.
E. WOOD PERRY, 69 rue des Magasins
O. MAULAY, 164 rue du Camp
HILL, E. HARRIS & WALDO, 73 rue du Camp
B. MAL, [illegible], No 39 rue Condé
W. L. CUS[illegible] & Co. LUZZ GRAUTE,
E. [illegible] N. W. RYAN [illegible]

Aux Amateurs de BELLES VOLAILLES.

LE soussigné offre à vendre un assortiment de volailles de choix, de tous âges, comprenant toutes les plus grandes races et provenant de la plus belle collection qui ait jamais été importée dans le pays.

Son assortiment, qui fait l'admiration de tous ceux qui l'ont vu, se compose en partie de "Cochinchina royaux," "Shanghaies en couleur," "Shanghaies blancs," "Shanghaies noirs," "Brahma Pootras," "Gueldres," "Faisans espagnols," etc. etc.

De ces œufs frais (pour la couvée) des qualités ci-dessus désignées, seront emballés avec soin pour l'exportation.

Les amateurs éleveurs de volailles qui désirent se procurer des races pures, peuvent adresser leurs ordres par lettre ou directement à
A. VERLOIN DE GRUY, 29, rue Condé
ou au No 223, rue des Remparts, entre Hôpital et Quartier où le public est invité à venir les examiner. 9 oct—1an

Eaux-de-Vie.

10 demi-pipes Cognac marque J. Hennessy,
20 quarts do "Union Vineyard," propr.
20 huitièmes do do do
10 quarts do Eugenie & Fils, 1840,
10 do do Chs. Jobit, 1845-1849,
10 huitièmes do do do
10 quarts do Lavende 1838,
10 do do Goldenburg 1838 et 1836,
10 huitièmes do do do
10 do do Th. Bronet 1845,
10 do do H. Enzinger 1836,
A vendre par V. & S. MAIGNAN,
2 fév 85 et 86, rue St-Louis

SALLE DE BILLARD DU VERANDAH.

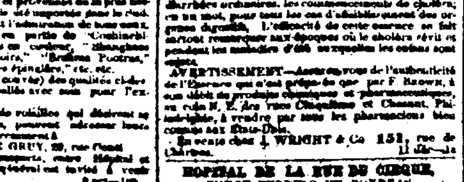

L[illegible]

[illegible]

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU CROISSANT.

CONFORMÉMENT aux stipulations de sa charte, la Compagnie soumet le tableau suivant:
Montant des primes reçues pour l'année finissant le 12 juillet 1852 ... [illegible]
Montant des primes [illegible] ... [illegible]

[illegible]

Primes à déduire sur assurances non expirées ... [illegible]
Primes remboursées ... [illegible]

Primes gagnées pour l'année finissant le 12 juillet 1852 ... $372,695 17
Payé à la même époque comme suit:
Pertes sur les incendies ... $ 16,839 16
Pertes sur les rivières ... [illegible]
Pertes sur les navires ... [illegible]
Pertes sur la vie ... [illegible]

[illegible]

Assurance renouvelées, dépenses, etc ... $22,870 81
Moins les intérêts, Escomptes, etc ... 20,368 71—$42,894 70—$237,791 46

Profit net pour l'année finissant le 12 juillet 1852 ... $134,360 66

La Compagnie a l'actif suivant:
Montant payé en comptant sur propriétés foncières ... $ 65,750 76
Balance à recevoir, primes ... 277,442 59
Bons et hypothèques sur propriétés foncières dans la ville de la Nouvelle-Orléans, évalués le double que le montant prêté ... 128,917 69
Montant dû sur les primes et en collection ... 14,880 45

Balance en caisse ... $222,110 26

Total ... $610,114 42

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans—Qu'il soit connu, que le 20 juillet 1852, devant le soussigné, juge de paix dans et pour la susdite ville et paroisse, a personnellement comparu Chs. J. Mansony, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Croissant de la Nouvelle-Orléans, qui, après avoir été dûment assermenté, a déclaré que le tableau qui précède est une copie correcte des livres de la dite Compagnie.
(Signé) CHS. J. MANSONY, secrétaire.
Fait et assermenté par devant moi, ce 20 juillet 1852.
(Signé) C. V. JONTE,
2nd Juge de Paix de la paroisse d'Orléans.

La direction a décidé de payer un intérêt de "six pour cent" sur les certificats de profits pour les années 1850 et 1851, aux détenteurs ou à leur représentants légaux, à dater du 3 août prochain.

Elle a aussi déclaré un dividende de "Trente pour cent" sur les primes gagnées par la Compagnie, pour l'année finissant le 12 juillet 1852. Pour lesquelles primes des certificats seront délivrés à dater du second lundi de septembre prochain.
(Signé) THOMAS A. ADAMS, Président.
M. GREENWOOD, Vice-Président.
C. J. MANSONY, Secrétaire.
Nlle-Orléans, 31 juillet 1852.

—ADMINISTRATEURS.—

Thomas A Adams,	Samuel Bell,	Glendy Burke,
M Greenwood,	J W Zacharie,	John D Bein,
H M Wright,	David Hadden,	J W Stanton,
W F Chaveron,	Louis Du Bouilay,	J A Barelli,
George Jonas,	John M Bell,	R B Summer,
Z Taylor,	H. Cameron,	C T Buddecke,
F Paly y Puig,	J Rifford,	G S Hawkins,
P Simms,	M O H Norton,	W F Vredenburgh,
Thos J Dix,	A J Mummy,	Sam. H Kennedy
Wm Fellowes,	J G Sauce,	Magin Puig,
C J Mecker,	J W Carroll,	W G Robinson.
Benoit		

Agence de la Compagnie du Soleil.
Nouvelle-Orléans, 4 décembre 1852.

CETTE agence assure de nouveau les sucreries et les moulins à coton de la campagne contre l'incendie. L. MATTHEWS
6dec Agent.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE LA Nlle ORLEANS.
Home Mutual Insurance Co.
OF NEW ORLEANS.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa charte, la compagnie soumet le tableau suivant de ses affaires:

Montant des primes sur les polices émises pour l'année finissant le 31 décembre 1852, savoir:
Primes sur l'incendie ... $164,963 41
Primes sur les rivières ... 197,765 86
Primes sur navires ... 81,147 31

Total ... $443,904 30
Primes en moins ... 1,083 54
Primes en moins sur assurances non expirées (réservées) ... 95,953 28
... 96,686 80

Primes gagnées pour l'année ... $336,248 47
Payé pendant la même période, savoir:
Pertes sur les incendies ... $32,550 17
Pertes sur les rivières ... 83,181 75
Pertes sur navires ... 27,534 10
... $143,266 02
Assurances renouvelées et dépenses, moins les intérêts &c ... 28,089 45
... —171,355 47

Profit net pour l'année finissant le 31 décembre 1852 ... $165,893 00

L'actif de la compagnie est comme suit:
Billets donnés pour le montant des souscriptions ... $217,340 11
Billets à courte échéance pour primes de clientes ... 55,038 58
Montant dû sur les primes et en collection ... 5,574 34
En caisse ... 200,242 37
Total ... $478,384 [illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.—Ville de la Nlle Orléans.

Qu'il soit connu que le 15 janvier 1853, par devant le soussigné, juge de paix dans et pour la susdite ville, a personnellement comparu Alexander Brother, président et James H. Wheeler, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle Orléans (Home Mutual Insurance Company of New Orleans), lequel, après avoir été assermenté conformément à la loi, ont déclaré que le tableau qui précède est un extrait correct des livres de la dite compagnie.
A. BROTHER, président.
JAMES H. WHEELER, secrétaire.
Fait et assermenté pardevant moi ce 15 janvier 1853.
C. V. JONTE,
2me juge de paix de la paroisse d'Orléans

La direction a déclaré un dividende de quarante-cinq pour cent sur les primes de la compagnie pour l'année finissant le 31 décembre. Des certificats de scrip seront délivrés à partir du 1er mars prochain.

Cette compagnie continue à émettre des polices d'assurance sur les risques sur la mer, les rivières et les pertes par incendie à terre, aux taux ordinaires de primes.—Bureau No 46, rue du Camp.
ALEXANDER BROTHER, président.
JOHN P. SHAW, vice président.
JAMES H. WHEELER, secrétaire.
Nouvelle Orléans, 15 janvier 1853.

Administrateurs:

John R. Shaw	S L Levy,	John C. Goodrich
John Thomas,	A H. May,	J R Caldwell,
J. Brown,	E. K Converse,	W. L Liner
Jos O Woodruff	John M Owen,	Wm Tufts,
Wm Knox,	John Hall,	S de Visser,
Saml Stewart,	R. McIlhenny,	Robt. Dylan,
R W. Millbank,	J G Cocks,	W. Bogart,
S O Nelson,	J A Dougherty,	J W Gayle,
P Slaker,	H. L Baxter,	J. Bogar
Manuel White,	T B Taylor,	John Rodenburg,
F G Rogers.		W. H Lichford.
17 janv		

Compagnie d'Assurance des Négociants,
RUE ROYALE, ENTRE DOUANE ET CANAL.

LA Direction prévient les habitants de la 3me municipalité (Faubourg Marigny) qu'afin pour leur faciliter les relations avec cette compagnie, elle vient d'établir un bureau rue des Champs-Elysées, No 18, maison Cabirrol. Cette branche de la compagnie, de même que la Compagnie, entreprendra des assurances contre les risques de l'incendie, et sous la direction de MM.

John Pemberton,	F. J. Forstall,
W. C. C. Claiborne,	F. Sievermon,
Allain Eustis,	G. De Feriet
J. B. Dolhonde,	Ed. Soniat

J. Kavanagh.

Cette Branche de la Compagnie entrera en opération le 5 du courant.
JOHN PEMBERTON Président.
Nlle-Orléans, le 20 avril 1852. 21av

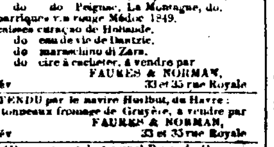

Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.
Encoignure Bienville et passage de la Bourse.
Nouvelle-Orléans, 28 janvier 1853.

A la demande d'actionnaires représentant un cinquième des actions de cette Compagnie, une assemblée des actionnaires de la Compagnie aura lieu à ce Bureau le 28 février prochain, à 6 heures de l'après-midi, pour prendre en considération l'urgence d'amender la charte et d'augmenter le capital de la Compagnie.

Les vues de l'assemblée ne pouvant être mises à exécution qu'autant que les trois quarts du capital soient représentés, les actionnaires sont priés d'assister à la réunion ou de se faire représenter.
Par ordre du bureau des Directeurs
BENJ. F. FLANDERS,
28 jan Secrétaire

Bureau du grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.
Encoignure Bienville et Passage de la Bourse.
Nlle-Orléans, 26 janvier 1853.

AVIS—Les Actionnaires de cette Compagnie ayant, à l'assemblée annuelle qui a eu lieu lundi, 24 du courant, fixé le nombre de versements qui seront exigibles pendant l'année courante et fixé l'époque du paiement desdits versements comme le prescrit la 3me section de la charte,—Avis est par le présent donné aux actionnaires qu'un versement de 10 pour cent sera dû et devra être fait au Bureau de cette Compagnie lundi, 4 avril prochain, et 10 pour cent le 3 octobre prochain.
Par ordre du Bureau:
29jv BENJ. F. FLANDERS, Sec'étaire.

Compagnie du grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.
Nouvelle-Orléans, 13 janvier 1853.

AVIS est par le présent donné aux actionnaires de cette Compagnie qu'un versement de dix pour cent sera dû et devra être fait au bureau de la Compagnie, MARDI, 15 mars 1853.
15jan—au15mr JOHN CALHOUN, Secrétaire

Bureau de l'Agence de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Soleil.
Nouvelle-Orléans, 25 janvier 1853.

LES listes de scrips ayant été reçues, celle de 1849 et un quart de 1850 seront payées aux détenteurs, sur présentation. L. MATTHEWS,
25—jan—1m Agent

Compagnie d'Assurance de Liverpool et de Londres contre l'incendie.
CAPITAL: DIX MILLIONS DE PIASTRES.

FOND de réserve:—Un million trois cent mille piastres avec la responsabilité illimitée des actionnaires de toutes les dettes de la Compagnie.
Hd. BRIGGS, Agent,
19janv—1an Encoig. St-Charles et Union

ESSENCE DE GINGEMBRE de la Jamaïque, DE F. BROWN.

CETTE essence est une préparation d'un mérite rare. Les vertus en sont incalculables pour les diarrhées ordinaires, les commencements de choléra; en un mot, pour tous les cas d'indigestion ou dérangement digestif. L'efficacité de cette essence se fait surtout remarquer aux époques où le choléra sévit et pendant les maladies d'été auxquelles les enfants sont sujets.

AVERTISSEMENT.—Assurez-vous de l'authenticité de l'Essence qui n'est préparée que par F. Brown, à son débit de produits chimiques et pharmaceutiques, au coin N. E. des rues Chesnut et Cinquième, Philadelphie, à vendre par toutes les pharmacies bien connues des Etats-Unis.
En vente chez J. WRIGHT & Co 151, rue de Chartres. 11 déc—1a

HOPITAL DE LA RUE DU CIRQUE, ENTRE PERDIDO ET POYDRAS.

CET établissement est dirigé aujourd'hui par les docteurs—A. Mercier—No 150, rue du Canal; W. H. Williams, 137, rue Carondelet; J. A. Bradbury, à l'hôpital.
Conditions:
Blancs et personnes de couleur libres, de $1 à $5 par jour.
Esclaves ... $1 par jour.
Une pharmacie bien approvisionnée est attachée à la maison. 9 nov—3m

SECCOMB, VOORHIES & CO.,
Marchands Commissionnaires,
No. 15, rue Tchoupitoulas,
NOUVELLE-ORLÉANS.
E. SECOMB,
R. F. VOORHIES,
S. B. GRIGGS. 6[illegible]

Esclaves à vendre.

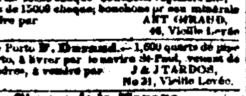

UN grand choix d'esclaves de la Virginie et du Maryland est offert en vente, au coin des rues Esplanade et Moreau. Lesdits esclaves ont été achetés avec soin. Ils viennent d'arriver et composés de tous les genres.
WALTER L. CAMPBELL.
1 nov—6m [illegible]

Vins d'Amérique et Moussagues.
5 CAISSES Mercurey,
5 do du Gévrié d'Or, 5 do Montrachet,
5 do de Nuits, 25 do Romanée,
25 do de Chambertin, en très bon état, à vendre par
[illegible]
[illegible] 79, rue de la Douane.

[illegible]

COMPAGNIE [illegible]

[illegible]

Gratis à 2 [illegible]
Un grand nombre de planteurs ont employé ces chaudières, pendant les sept dernières années, avec une entière satisfaction.
Les ordres seront promptement exécutés.
JOHN L. DE LEANA,
25 nov—ab No 47, rue Bienville

J. MENARD,
102, Vieille Levée, entre Quartier et Hôpital.
Graines fraîches nouvelle récolte de 1852.

REÇU par les navires Eastern Queen et Old England du Havre:

Choux Gros Cabus,	Choux Suprême,
Choux Quintal,	Dito de Hollande,
Choux Gros Cœur de Bœuf,	Dito Vaugirard,
Choux Milan des Vertus,	Dito Milan hâtif,
Choux Gros York,	Dito hâtif du mai,
Choux Rouge,	Dito navet ou rave,
Navet Montauban jaune,	Dito Montmagny blanc,
Laitue Impériale,	Laitue blonde de Hollande,
Laitue Royale,	Dito romaine,
Laitue loupe,	Dito d'hiver,
Chicorée frisée,	Escarole,
Cresson de fontaine,	Ognon jaune de Paille,
Cresson Alénois,	Rocambole,
Mâche de Hollande,	Oseille large feuille,
Carotte demi-longue,	Carotte courte hâtive,
Epinard large feuille,	Betterave longue,
Radis demi-long,	Radis ronde hâtifs,
Radis noir,	Navet rond,
Céleri plein grand blanc,	Céleri plein blanc hâtif,
Céleri rave plein,	Céleri navet ou rave,
Persil et Cerfeuille,	Oignon,
Salsifis,	Panais,
Chicorée demi-dur,	Bette blanche,
Navet gros plat blanc,	Navet boule de neige,
Navet plat blanc hâtif,	Navet colet rose,
Pois Royaux,	Pois Washington,
Pois Michaux,	Pois Washington hâtif,
Pois Prince Albert,	Pois nains productifs.

Ayant reçu une grande quantité de pois, ils seront vendus à bas prix, en paquets en baril ou par boisseau.
30 oct—

Zinc, Cuivre, Ferblanc.
L. P. DELAMARE,
Rue de la Douane, entre Bourbon et Royale.

ENTREPREND travaux de zinc, plomb, cuivre, ferblanc et tôle. Objets de fabrication, de commodité, supérieurs à tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour; ustensiles de ménage, bains et baquets de toutes formes, filtres et fontaines; garde-robes pour cabinets et chambres, garanties inodores; pompes, installation de bains, lavabos, &c.

Travaux de bâtiments en zinc, corniches, ventilateurs, chassis, dalles, tuyaux.

Couvertures en zinc garanties vingt ans sans réparations. 14oct—

Nouveautés de Printemps.
P. & R. REILLY & Co.,

ONT l'honneur de donner avis qu'ils viennent d'ouvrir leur premier envoi d'articles de nouveautés de printemps, consistant en partie de:
INDIENNES FOND BLANC,
BRILLANTES PETITS DESSINS,
Do FOND COULEUR,
Do DESSINS PERSE,
JACONATS FONDS BLANCS,
Do FONDS COULEURS,
Do A BANDES,
ORGANDIS BRODES,
Do A SET A VOLANTS,
BAREGES UNIS ET BROCHES,
DITTO A VOLANTS,
BRESILIENNE TOUTES NUANCES,
PARAMETTA BROCHEE,
MOUSSELINE SOIE—HAUTE NOUVEAUTE,
CREPE DE L'INDE—COULEURS UNIES,
DITTO BROCHE,
TAFFETAS RAYES ET ECOSSAIS,
BATISTE FIL Imprimé, Dessins nouv.
MANTELETS,—Soie Changeante,
DITTO DENTELLE NOIRE,
ECHARPES Do.
POINTES Do.
7 fév. VOILES Do.

Meubles—Meubles—Meubles.

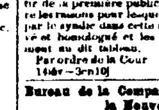

Le soussigné appelle l'attention des marchands, des planteurs et des marchands de la campagne en général à un grand assortiment bien choisi de **Meubles,** qu'il vendra à des prix bien au-dessous de ceux d'aucun marché du Sud. L'assortiment comprend: chaises en acajou et noyer, sofas, divans, ottomanes, tables de centre avec dessus en marbre, tables à jouer, armoires en acajou, bois de rose et noyer, bois de lit en acajou et noyer, bureaux et lavabos avec dessus en marbre, buffets avec dessus en marbre, grandes tables à manger, pendules, matelas en mousse, traversins et oreillers de plume, ainsi qu'un grand assortiment de meubles ordinaires.

—AUSSI—

Un grand assortiment de tapis du dernier genre et tapis de Bruxelles; du Ingrain trois plis, tapis superfins et ordinaires, toile cirée, nattes, laines, paillasses, cordons et glands.

Un fort lot de glaces françaises à cadre doré, corniches dorées, bordures et flèches de rideaux, transparents, &c.

Les marchands du Texas qui se trouvent en ce moment à la Nlle-Orléans, sont invités à venir examiner notre stock. On remplira avec promptitude les ordres des personnes de la campagne.

Les meubles sont encaissés et embarqués avec soin et sans frais. JOS. H. HUBBARD,
No 80, rue du Cirque, encoignure Perdido,
6janv—1an N.-Orléans

Eaux de vie.

83 QUARTS pipes Cognac, Wm Raymond Cognac
7e huitièmes do do do
69 quarts pipes cognac, Martigue & Bigourdan cognac.
66 huitièmes do do do
37 quarts do Union Brand,
29 huitièmes do do
25 demi do J. Laborde,
19 quarts do do
16 quarts do E. Lompuy,
24 huitièmes do Eagle Brand,
12 quarts do Adrien Debouchè & Co, 1842.
13 huitièmes do do do
5 quarts do Basquit, Trioche & Co, 1842.
10 quarts do do
6 huitièmes do do
17 quarts do Otard, Dupuy & Co, 1839.
20 demi do do do 1839.
14 quarts do do do 1848.
19 do do do do 1846.
10 do do do do 1844.
3 do do Celebrated Brandy Wine.
24 huitièmes do do
5 huitièmes do Cusinade & Co, 1841.
Pour être livré à la Douane et ayant droit au drawback, à vendre par A. CARRIERE,
7 fév 25 Vieille Levée

Vins rouge pour famille.

155 BARRIQUES vin rouge St Julien Médoc 1847
20 do do do du Emilion do 1847
50 barriques vin rouge St-Estèphe do 1847
44 do do do Margaux do 1847
20 do do do St-Christoly do 1846
30 do do do Margaux do 1846
18 do do do Pauillac do 1846
42 do do do Quayries, Macot do 1846
31 do do do Cantenac do 1846
27 do do do Vertus Duclot do 1846
9 do do do veuve Mernan do 1847
20 do do do do do 1848
19 do do do do do 1846
33 do do do St Laurent do 1847
27 do do do Boyer Canar do 1846
17 do do do do do 1846
En magasin et à vendre par A. CARRIERE,
7 fév 25 Vieille Levée.

ATTENDU par le navire Ch. Thompson, de Bordeaux:
75 caisses Ch. Haut Brion, de J. E. Larrieu,
50 do do do Preignac, La Montagne, do.
20 barriques vin rouge Médoc 1849.
12 caisses cerises de Hollande,
10 do cau de vie de Hantrie.
10 do marasquin de Zara.
10 do cire à cacheter, à vendre par
FAURES & NORMAN,
15 fév 33 et 35 rue Royale

ATTENDU par le navire Hurlbut, du Havre:
4 tonneaux fromage de Gruyère, à vendre par
FAURES & NORMAN,
18 fév 33 et 35 rue Royale

EN débarquement du 1 navire Dyer, du Havre:
10 caisses absynthe de E. Pernod
20 do Kirschenwasser, do, à vendre par
FAURES & NORMAN,
16 fév 33 et 35 rue Royale

ATTENDU incessamment par le navire Rebeka & Welker, de Rotterdam,
4 caisses anisette d'Amsterdam,
8 do curaçao de Hollande,
8 do vinaigre aux fines herbes,
12 do vin Johannisberg,
10 do vin Rudesheim,
A vendre par FAURES & NORMAN,
16 fév 33 et 35, rue Royale.

EN magasin et à vendre—110 caisses vin Ch. Haut Brion 1846, de J. E. Larrieu.
50 caisses vin Ch. Haut Brion 1844, J. F. Larrieu.
25 do do Preignac 1846, do.
10 do vin muscat de Castille Larrieu.
12 do vin Haut Sauterne, do, par
FAURES & NORMAN,
16 fév 33 et 35 rue Royale

EN magasin et à vendre—5 caisses pruneaux en paquets,
3 caisses pruneaux en boîtes de fantaisies,
20 do olives farcies,
10 do capres,
3 do champignons Appert,
10 do pêches à l'eau de vie, de Chauvet fils,
8 do fromage de Goshen,
20 do savon Winchester No 1,
150 tambours figues de Smyrne, par
FAURES & NORMAN,
16 fév 33 et 35 rue Royale

Chaussures françaises,
VENTE AU DÉTAIL.

BRODEQUINS en veau, cousus, pour travailleur, triple semelle et 2 rangées de clous sur toute la semelle ... à $1 25 à 1 50
Brodequins en veau, cousus, ordinaires, pour ville ... à $1 75 à 2 —
Do en veau, forts pour la ville et la campagne ... à $1 75 à 2 —
Molières vernis, cousus ... à $2 50 à 2 75
Brodequins de à recouvrement à $2 50 à 2 75
Do do à boutons ... à $3

Garantie d'importation française et de bonne qualité à vendre au magasin de chaussures, encoignure Dauphine et Royale 11fe

FIGUES—Un petit lot de figues très fraîches en magasin et à vendre par
DELVAILLE & MORENO,
12fév 34, Vieille Levée.

L. MAJESTE,
Commissionnaire et Importateur.
Vins Bordeaux et Marseille, Cognacs, Liqueurs, &c, &c.
No 115, rue de Chartres,
21déc—ab Entre St Louis & Conti.

EN débarquement du navire John G. Coster, du Havre:
50 paniers de 12 bouteilles champagne,
25 do de 24 demi do do, de la marque bien connue de **London Club,** de MM. Benoist, Gasion, de Reims, à vendre par
HENRY VALETON,
10 jan 90 rue St-Louis

JUS de framboises et de groseilles—200 caisses en débarquement du navire P. Marcy et à vendre par HENRY VALETON,
1 janv 90 St Louis

DAMEJEANNES—200 damejeannes de 5 gallons,
100 do do
100 do do
à vendre par HENRY VALETON
1 janv 90, St Rou

BOUCHONS—15 balles de 30,000 chaque, bouchons réguliers.
5 balles de 30,000 chaque bouchons pointes fins,
5 balles de 15000 chaque bouchons réguliers fins,
4 balles de 15000 chaque; bouchons pour eau minérale
A vendre par ANT. GIRAUD,
7 fév 46, Vieille Levée

VIN de Porto F. Durand.—1,600 quarts de pipe Porto, à livrer par le navire St-Paul, venant de Port Vendres, à vendre par J & J TARDOS,
4 fév No 31, Vieille Levée.

Cigares de la Havane.

947,000 cigares de toutes qualités et des marques les plus recherchées, en magasin et à vendre par
D. BORNIO Jnr. 34, Gravier
7 jan

RAISINS de Corinthe—Un beau lot de raisins de Corinthe, de la nouvelle récolte, en magasin et à vendre par DELVAILLE & MORENO,
12fév 34 Vieille Levée.

EN débarquement du navire John Castle, capt. Rogue, de Bordeaux—40 barriques vin rouge ordinaire, à vendre par PAUL JUGE,
16 janv 27 rue St-Louis

MIEL—40 barils miel, en débarquement de la goélette Midas, à vendre par
E. CAHUZAC & Co,
11fév 36, Vieille Levée.

A VENDRE.

UNE Habitation Sucrière de [illegible] [illegible] dans la paroisse d'Orléans, rive droite du Mississippi, à [illegible] milles au-dessous de la ville; [illegible] avec [illegible] esclaves, mules, chevaux, [illegible], charrettes, charrues, etc. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
Pour plus amples informations s'adresser à
EUG. ROCHEREAU & CO,
[illegible]

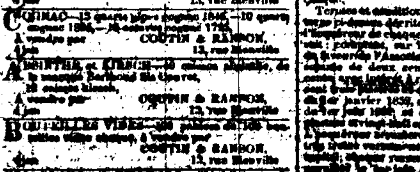

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

DEUX [illegible]

[illegible]

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. JAMES F. FREERET
15fév—22,26,mr1 Shérif de la paroisse d'Orléans

Heyman & Holden vs. John Holden & Jacob Schneider.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 3360—En vertu d'un alias writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi 26 février 1853, à dix heures A. M., rue Bellbus, à l'adjudication de:
Le fonds d'une boutique de [illegible], situé rue Bouchon, No 181 [illegible] [illegible] dépend pas mon bureau [illegible]
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. JAMES F. FREERET,
15 fév—19,23,26 Shérif de la paroisse d'Orléans

AVIS JUDICIAIRES.

L'ETAT DE LA LOUISIANE.—Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Conformément à la loi, publication est par la présente faite de l'acte de la formation de "l'Association charitable des Israélites de la Nouvelle-Orléans," dans les mots et chiffres suivants, savoir:

Etat de la Louisiane, paroisse et ville de la Nouvelle Orléans.

Pardevant moi Antoine Doriocourt, notaire public dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, dûment commissionné et assermenté, et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés,

Ont personnellement comparu—messieurs Nathan Allvmen, Nauman Schlesier, Joseph Krémer, Isaac Levy, Aaron Frank, Bernard Simon et H. Kohlmeyer, tous résidant en cette ville;

Lesquels ont déclaré,

Qu'ils forment par les présentes une société sous le titre de "Association charitable des Israélites de la Nouvelle-Orléans;"

Que le but de ladite Association est de collecter des fonds et de les approprier "pour secourir les membres malades;"

Que les membres de ladite Association se réuniront en assemblée générale pour adopter tels règlements qu'ils jugeront convenables et nécessaires afin d'arriver au but proposé, pour nommer leurs officiers et pour fixer le mode d'admission de nouveaux membres;

Et qu'ils rempliront toutes les formalités requises par la loi pour incorporer ladite Association.

Fait et passé dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en mon étude, ce dixième jour de février mil huit cent cinquante-trois, en présence de messieurs André Doriocourt et Alphonse Garrus, témoins compétents qui ont signé les présentes avec les comparants et moi, notaire, après lecture.

Original signé: N. Allvmen, Nauman Schlesier, Joseph Krémer, Isaac Levy, A. Frank B. Simon, H. Kohlmeyer, And. D. Doriocourt, Alphonse Garrus et Ant. Doriocourt, notaire public.

Pour copie conforme à l'original, Nouvelle-Orléans, 12 février 1853.
Signé: ANT. DORIOCOURT, not. pub.

Pour copie conforme—Bureau du greffier de la Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans, le 21 février 1853.
23 fév ALF. ROUSSEAU, greffier.

DEUXIEME Cour de District—Présent l'honorable J. N. Lea, juge—No 5431—Gaspard Thearer vs Louisa Schmidt, sa femme.—Décret:—La Cour ayant dûment considéré cette affaire, pour les raisons alléguées dans l'opinion écrite donnée ce jour et enregistrée,

Il est ordonné, adjugé et décrété que jugement soit rendu en faveur du demandeur Gaspard Thearer et contre la défenderesse Louisa Schmidt, sa femme, décrétant un divorce entre lesdites parties et une dissolution des liens du mariage existant entre eux jusqu'à ce jour.
Jugement rendu le 2 février 1853.
Jugement signé le 7 février 1853.
(Signé) J. N. LEA, juge.
Pour copie conforme, bureau du Greffier de la 2me Cour de District. A. J. VILLERE,
18 fév—3en10j Député Greffier

J. Santini vs. ses créanciers.

PREMIERE Cour de District de la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane, No 7,214.—Avis est par le présent donné aux créanciers de l'insolvable et à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir dans dix jours, à partir de la première publication des présentes, à déduire les raisons pour lesquelles le compte présenté par le syndic de l'insolvable ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. ALF. ROUSSEAU,
18 fév—3[illegible] Greffier.

ETAT de la Louisiane—1ère Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Succession de Wm Moore, déc'd—Toutes personnes intéressées dans cette affaire sont notifiées d'avoir à faire valoir sous dix jours de la publication des présentes les raisons qu'elles peuvent avoir pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur ne serait pas approuvé et homologué et les fonds répartis conformément audit compte.—Par ordre de la cour le 17 février 1853.
[L. S.] K. LOEW,
1er fév—3en10j député greffier

J. U. Carrié vs. ses créanciers.

PREMIERE COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 7138—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à faire voir dans dix jours de la première publication des présentes, à déduire les raisons pour lesquelles le compte présenté par le syndic dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour ALF. ROUSSEAU,
14fév—3en10j Greffier

Bureau de la Compagnie de Dessèchement de la Nouvelle-Orléans.
Nouvelle-Orléans, le 8 février 1853.

AVIS est donné par la Compagnie de Dessèchement de la Nouvelle-Orléans, qu'en vertu de l'ordonnance de la seconde section, comprise entre les rues Claiborne, le canal Carondelet, le coteau de la Métairie et le canal de la Compagnie du Canal et de la Banque de la Nouvelle-Orléans, a été complété, la liste des propriétaires, ou l'état de répartition de ladite Compagnie de Dessèchement a été déposé au bureau du greffier de la Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans; le compte des dépenses encourues pour dessèchement de la dite section, des plans détaillés des propriétés qu'y sont embrassées, et un tableau d'évaluation desdites propriétés pour les fins du dessèchement, en conformité avec l'acte de la législature du 1er mars 1852, est déposé au greffe de la Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'être confirmé par ladite Cour.
Par ordre du Président:
HENRY A. HOFFMEYER,
9fév—9,15,19,23 secrétaire.

CHARLES BYRNE,
Manufacturier d'objets en cuivre, tole et ferblanc,
ET MARCHAND DE
POELES, GRATES, BARRES DE GRATES, &c.,
46 rue Tchoupitoulas, 46,

A constamment en main un assortiment complet de ferblanterie et d'articles en cuivre, poêles, tuyaux de poêles, &c.

Et on exécute sous le plus bref délai, à des prix raisonnables.

Le plus grand soin sera donné aux ordres qui lui parviendront de la ville ou de la campagne.
16déc—1[illegible]

Manufacture de Sirops et Candis. JOHN WINÇON.
Confiseur et Patissier,
No 55, rue de la Vieille Levée.
VENTE EN GROS ET EN DÉTAIL.
15 déc—1an—ab.

U. A. POLLARD. C. W. POLLARD. ALF. ROUSSET
URIAH A. POLLARD & Co.,
No. 76, rue du Canal, entre Chartres et Levée.
NOUVELLE-ORLÉANS.
IMPORTATEURS DE QUINCAILLERIE, Parfumerie, Brosserie, Jouets, Peignes, Articles de Fantaisie.

Les marchands de la Ville et de la Campagne sont invités à venir examiner leur assortiment, avant de faire leurs achats. 20oct—1an

PHILIPPE ALLENET,
53 et 55, rue de Chartres,

EN débarquement du vapeur Crescent City, du Benj. Franklin, du navire Vicksburg et autres arrivages prochains, un assortiment de garnitures pour la saison de printemps.

Garnitures en soie, en fil et en coton; tresses et passementeries en coton et en laine; lacets ondés et passementeries en coton de couleurs; galons ornés très légers pour garnitures de printemps; dentelles de Saxe en fil de lin; rubans de velours en soie de tous les numéros, rubans de velours en coton.

L'établissement est aussi très abondamment assorti de toutes sortes de fournitures pour la broderie et les travaux à l'aiguille, laines et soie à broder, fils de coton et de lin floches et mouchets pour broder, reprise et tricoter, modèles assortis, aiguilles, crochets, métiers à broder; enfin tout ce qu'on peut désirer en ce genre.

Les autres articles d'utilité, même de fantaisie, n'y ont pas été oubliés non plus: peignes riches à nœuds en écaille, en belle imitation et en buffle, peignes à démêler de toutes sortes; brosses à habits, à tête, à dents, à ongles. Parfumeries, savons, poudre de toilette, houppes à poudrer, etc. 10 fév

EN débarquement du navire Brothers, de Bordeaux,
24 barriques vin rouge bon ordinaire,
24 do do do vieux,
14 demi barriques do,
14 demi Ste-Croix du Mont,
4 barriques Château Listrac, à vendre par
A. LARROQUE & Co,
30nov 42 & 44, rue de la Douane.

En magasin et à vendre

100 CAISSES vin diverses qualités,
25 caisses cerises à l'eau-de-vie,
20 caisses prunes do,
10 caisses vieux cognac Otard Dupuy 1847,
50 paniers anisettes,
25 damejeannes gin (Schnaps)
10 paniers do par cruchons,
Conserves, sardines, huile, anchois, eau de fleurs d'oranger. A. LARROQUE & Co,
30nov 42 & 44, rue de la Douane.

50 CAISSES absinthe Suisse, des marques Berthoud fils, Pernod, Richardet et Jean Renaud, à vendre par A. LARROQUE & Co,
30nov 42 & 44, rue de la Douane.

EN débarquement du navire John Carter de Marseille:
30 barriques vin de Bergasse,
200 paniers huile véritable Plagniol, en bouteilles et (demi-bouteilles),
30 balle Porto imitation,
200 caisses salaisons assorties,
20 do anchois à l'huile et olives farcies,
100 do vin muscat de Frontignan supérieur,
30 do do fleurs d'oranger,
30 jarres Nougat et fruits cristallisés,
200 caisses de 12 bout blanches pour distillateurs,
[illegible] paniers cruchons à caraffe do do,
10 balles bouchons assortis.
A vendre par HENRY VALETON,
10 fév 90, St-Louis.

EN débarquement du navire Général Berry, de Bordeaux:
50 caisses fruits au jus, assortis, de Joseph Pesseau,
25 caisses fraises au jus, do do,
3 do pâtés truffés assortis, do do,
10 do champignons, cèpes à l'huile, petits pois,
100 do de 12 bouteilles blanches pr distillateurs,
50 do de 25 paniers pour anisette,
15 do flacons pour marasquin,
4 do cire à cacheter,
1 do capsules assorties.
100 paquets foulards, à vendre par
HENRY VALETON,
10 jan 90, rue St-Louis, près Roy

CIGARES de la Havane—Un grand assortiment des meilleurs cigares de la Havane, constamment en magasin et à vendre par
J. M. CABALLERO,
21 fév 36 rue de la Vieille Levée

CIGARES de la Havane—114,000 cigares, qualités assorties, en débarquement du brick Adams Gray, à vendre par J M CABALLERO, No 35
12 janv Vieille Levée, entre Douane et Bienville,

CHAUX—3,000 barils chaux fraîche du Cap Girardeau, en très bon état, à vendre par
P. H. MONSSEAUX,
7 janv Enc. St-Louis et Robertson.

CHARBON—En débarquement du navire Sibylle, 3 [illegible] tonneaux—cantel d'Ecosse de première qualité, à vendre par
WILLIAMSON, ZARATIN & Co,
30 janv 30 1/2 rue Poydras.

WHISKEY d'Ecosse—En magasin et [illegible] des dites dernières quelques pièces de whiskey de Islay et Campbelton, reçus par le navire Lady Falkland, venant de Glasgow, à vendre par
WILLIAMSON, ZARATIN & Co.
19 janv 30 1/2 rue Poydras.

VIN de Madère—[illegible] vin Marsala, Bergasse
[illegible] de rouge de Bordeaux,
[illegible]
A vendre par [illegible] A. GIRAUD
[illegible] Vieille Levée

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

[illegible]

PAR H. PEYCHAUD & Co.
C. BAMOUR, Encanteur.
VENDREDI 25 février, à 10 heures, à leur magasin d'encan, No 26, rue de la Vieille Levée, entre Douane et Bienville:
[illegible]
5 do [illegible]
5 do [illegible]
120 colis et lots de marchandises de saison, consistant en barèges, soieries [illegible], jaconats, organdis, mousselines [illegible], broderies, rubans, cravates soie noire, mouchoirs à carreaux et à fleurs, ouvré [illegible], services de table, serviettes, bas, foulards soie, bretelles, toile à drap, &c. &c.
Conditions—Au-dessous de $600, quatre mois de crédit.
Catalogues de bonne heure le jour de la vente.
23fév

Deux beaux lots à Versailles, Terrains rue Bagatelle et au faubourg Saulet.
PAR S. GUINAULT, encanteur.

IL sera vendu Samedi 26 février 1853, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis,
Deux beaux lots à Versailles, l'un faisant face au Chemin de Paris et l'autre placé immédiatement derrière.
Deux terrains mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Bagatelle, entre Girod et St Jean-Baptiste, sur environ 120 pieds de profondeur.
Quatre terrains formant l'encoignure des rues Girod et Laharpe, ayant chacun 30 pieds de face à la rue Laharpe, sur 100 pieds de profondeur. Voir le plan à la Bourse.
Conditions—Un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque.
Acte de vente pardevant F. Percy, notaire public.
23fév

Succession de Jean-Baptiste Bournique.
PAR S. GUINAULT, encanteur.

IL sera vendu le Samedi 26 mars 1853, à midi, à la Bourse St-Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour du Deuxième District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane pour la paroisse St-Bernard, en date du 26 janvier 1853,
Les propriétés ci-après décrites appartenant à la susdite succession, savoir:
Deux lots de terre situés dans le troisième district de cette ville, désignés par les numéros 1 et 2, dans l'îlet renfermé par les rues Galvez, Laharpe, Johnson et Columbus, mesurant chacun 29 pieds, 9 pouces 3 lignes de face à la rue Galvez, sur 145 pieds, 7 pouces 4 lignes de profondeur.
Un autre lot de terre contigu au lot No 2 ci-dessus décrit, désigné par le numéro 3, mesurant 29 pieds, 9 pouces 3 lignes de face à la rue Galvez, sur 140 pieds, 7 pouces 4 lignes de profondeur. Ensemble les bâtisses et améliorations qui y sont construites, consistant en une maison de deux chambres, galerie et cabinet, cuisine, puits, latrine, &c., &c.
Les propriétés ci-dessus seront vendues d'après un plan qui sera déposé à la Bourse avant la vente.
Conditions comptant.
Acte de vente pardevant Philippe Lacoste, notaire public. 23fév—mr12,26

Succession de Louis Hartubise.
PAR S. GUINAULT, encanteur.

IL sera vendu samedi le 26 mars 1853, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 28 janvier 1853, la propriété ci-après décrite appartenant à la susdite succession, savoir:
Un lot de terre situé dans le nouveau faubourg Marigny, dans l'îlet renfermé par les rues Morales, Moreau, Esther, Annette et St Antoine, mesurant (aux pieds français) 30 pieds de face à la rue Morales sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Conditions: 1/3 comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets portant hypothèque sur la propriété jusqu'à parfait paiement.
Acte de vente pardevant E. Bienvenu.
23 fév—mr12 et 26.

Succession de Vve J. B. Z. Victor f. c. l.
PAR S. GUINAULT, encanteur.

IL sera vendu samedi 26 mars 1853, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis, en vertu d'un ordre de la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 27 janvier 1853, la propriété suivante, appartenant à la susdite succession, savoir:
Un lot de terre situé au faubourg Tremé, mesurant 31 pieds de face à la rue Villeré, sur 0 pieds de profondeur (plus ou moins) entre les rues de l'Esplanade et Rampart—Le dit lot est enclos.
Conditions—Un tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque sur la propriété jusqu'à parfait paiement. Acte de vente par A. Baudoin, notaire public. 23fév—12& 26m

Succession de Benjamin Whitney.
Terrains de choix pour bâtisses, à Madisonville.
PAR J. A. BEARD & MAY

SAMEDI 26 mars 1853, à midi, il sera vendu à l'encan, à l'Arcade de Banks, ville de la Nlle Orléans, en vertu d'un ordre de l'honorable J. N. Lea, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans, en date du 10 février 1853, les terrains ci-après décrits, appartenant à la succession de Benjamin Whitney, savoir:
Huit terrains de choix pour bâtisses et lieux situés dans la ville de Madisonville, à un îlet seulement de la rivière, savoir: les lots Nos 1, 2, 3, 6, 7, 8 et 10, Les lots Nos 1, 2 et 3 mesurant chacun 42 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue St Jean, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 1/2 lignes. Le lot No 6 forme l'encoignure des rues Main et St John, lot No 7 [illegible] mesurant 42 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue St John sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 1/2 lignes. Les lots Nos 6, 7 et 8, mesurant chacun 62 pieds 11 pouces, 3 lignes de face à la rue St John sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 1/2 lignes. Le lot No 6 forme l'encoignure des rues Pine et St John. Le lot No 9 forme l'encoignure des rues St Mary et St Paul. Le lot No 10 mesure 61 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue St Mary et sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 1/2 lignes. Ces terrains sont situés dans une belle partie de la ville.
Conditions.—La moitié comptant et la balance à 12 mois de crédit, en billets portant hypothèque sur la propriété et légiés à raison de 8 pour cent l'an.
L'acte de vente pardevant W. L. Poole, notaire public, aux frais des acquéreurs.
23 fév—22,3,12,26

MEDICAMENTS homœopathiques—Reçus en consignation et à vendre par LELIEVRE, 210 rue Royale—Une boîte de 282 flacons médicaments en globules.

Une boîte de 25 flacons teintures exactes, formant une pharmacie homœopathique complète.

Toutes ces médicaments sortent de la pharmacie de Castellan, rue du Helder à Paris, connu pour ses procédés de préparation et sa spécialité pour la préparation des médicaments homœopathiques.

Ces médicaments seront vendus au prix coûtant.
2 fév—6j

EN débarquement du navire Sylphide, de Bordeaux
40 barriques vin rouge St Emilion,
20 barriques vin rouge divers crus, marque Forke à Bromberg.
6 barriques Haut Sauterne, do,
14 demi do do do,
700 caisses vin rouge do à vendre par
THOMAS PIKET & Co,
18 fév 79, rue Conti

CIGARES de la Havane—Un très bel assortiment, comprenant les plus fameuses marques recherchées de Regalias, Media, Ray, Londres, Colorados, Pressados, Milars, &c. Attendu par le prochain arrivage—Un fort envoi de la célèbre marque INTIMIDAD, à vendre à plus bas prix par
DELVAILLE & MORENO,
12fév 34, Vieille Levée.

MATCHES.

ILS ALLUMETTES de L. A. Guillemain 4 rue du Quay, No 200, et celles de M. Lacour New-York, sont à vendre chez
14 fév J. R. LANG, No 186, rue de Chartres

FROMAGE PARMESAN—10 caisses fromage Parmesan, à vendre par JOS. LANATA,
10fév 11, Jefferson, et 12, Toulouse.

VERMOUTH DE NOILLY—100 caisses vermouth de Noilly, à vendre par JOS. LANATA,
10fév 11, Jefferson, et 12, Toulouse.

AMIDON—20 barils amidon de la Havane, en débarquement du brick Telegraph, à vendre par
S. DE VISSER & Co,
25 janv No 26, Vieille Levée

CAFE—140 sacs café vert de première qualité, en débarquement du brick Telegraph, venant de la Havane et à vendre par S. DE VISSER & Co
25 janv 26, Vieille Levée

MIEL—26 barils miel de Cuba, en débarquement du brick Telegraph et à vendre par
S. DE VISSER & Co.
25 janv No 26, Vieille Levée

FROMAGE—300 caisses fromage du Nord et de l'Ouest, à vendre par
SECCOMB, VOORHIES & Co.,
18janv 15, rue Tchoupitoulas.

CHARBON pulvérisé—20 boucauts attendus par la barque Alvarado, venant de Philadelphie, à vendre par X. LAMBERT,
16fév No. 62, rue des Magasins

CHOCOLAT FRANÇAIS—4 caisses chocolat de la marque Gaillard & Co. de Nantes, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co,
14 fév 17 et 19 rue St-Louis

SARDINES, Champignons, Cèpes, Petits pois—115 caisses venant d'arriver, de la marque Delfée, Nantes—Sous les clés de la Douane et ayant droit au drawback, à vendre par J & J TARDOS,
24janv No. 31, Vieille Levée

VIN MUSCAT—300 caisses vin Muscat qualité supérieure, à vendre par J. & J. TARDOS,
24janv 31, Vieille Levée

CHAMPAGNE—200 paniers des marques suivantes: Fleur de Bouzy, Verzenay, Bouché Fils & Droget Star à vendre par J & J TARDOS,
24janv 31, Vieille Levée.

FRUITS au jus—30 caisses fruits assortis, à vendre par J & J TARDOS,
24janv 31, Vieille Levée

ATTENDU par le navire Granada, de Bordeaux,
30 barriques Pauillac,
20 barriques St-Estèphe,
12 do Haut-Sauterne,
A vendre par E. DECHAMPS,
2 fév 67, rue Condé.

ATTENDU par le navire Granada, de Bordeaux:
20 barriques Château Bomeau Médoc,
4 barriques Château Latour Médoc très vieux,
A vendre par E. DECHAMPS,
2 fév 67, rue Condé

A Vendre en débarquement du navire John Carter, de Marseille—30 barriques Bergasse, par
E. DECHAMPS,
10fév 67, rue Condé

ATTENDU par le navire Granada, de Bordeaux—25 barriques vin rouge,
12 do Haut Sauterne, à vendre par
E. DECHAMPS,
10fév 67 rue Condé

ATTENDU par le navire Winsor Castle, de Bordeaux—60 barriques Vin rouge, à vendre par
E. DECHAMPS
10fév 67, rue Condé

ATTENDU par le navire Windsor Castle, de Bordeaux,
30 barriques vin rouge petit famille,
A vendre par E. DECHAMPS,
2 fév 67, rue Condé.

A VENDRE en débarquement de la barque Reindeer, de Marseille—30 barriques vin Bergasse, par E. DECHAMPS
15 fév rue Condé No 67

VIENNENT d'être reçues—10 caisses cuvée tonfalais.
10 caisses jaconats français, nouveaux dessins.
10 do indiennes américaines, nouveau genre, convenable du marché de la ville et à vendre par
NORTH BROTHERS & Co,
9fév encoignure Magasins et Commune.

FROMAGE DE GRUYERE—4 caisses fromage de Gruyère, en débarquement du navire Connecticut, venant du Havre, à vendre par
A. COUTIN & RANSON,
4 jan 13, rue Bienville

COGNAC—15 quarts pipes cognac 1846—10 quarts cognac 1834,—10 caisses cognac 1792, à vendre par COUTIN & RANSON,
4 jan 13, rue Bienville

ABSINTHE et KIRSCH—10 caisses absinthe, de la marque Berthoud fils Couvet, 10 caisses Kirsch.
A vendre par COUTIN & RANSON,
4 jan 13, rue Bienville

BOUTEILLES VIDES—[illegible] paniers de [illegible] bouteilles vides champagne, à vendre par
COUTIN & RANSON,
4 jan 13, rue Bienville

VIN BLANC—[illegible] à vendre par
COUTIN & RANSON,
4 jan 13, rue Bienville

VIN D'OPORTO—[illegible] à vendre par COUTIN & RANSON,
14 jan 13, rue Bienville

V[illegible] de Bordeaux [illegible]
[illegible] W. F. VREDENBURG & Co,
[illegible] Vieille Levée

[illegible]
W. F. VREDENBURG & Co,
[illegible]

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

[illegible]

[illegible]

PAR J. B. [illegible]

H[illegible] en vertu d'un ordre de l'honorable Quatrième Cour de District [illegible] de la Nlle Orléans en date du 17 janvier 1853, il sera vendu le lundi [illegible] mars 1853, à midi, et les jours suivants, à la Rotonde de la Bourse St-Louis, rue St-Louis, entre les rues de Chartres et Royale:

1o—L'habitation Hardy, plantation sucrière, située [illegible] considérable, située au District Anglais, paroisse Plaquemine, en cet État, sur la rive gauche du Mississippi, à environ 18 milles au-dessous de la Nlle-Orléans, bornée d'un côté par la plantation de George Gary, et de l'autre par celle de T. Packwood, mesurant vingt-deux arpents de face sur le fleuve sur quarante arpents de profondeur sur des lignes parallèles, avec toutes les améliorations qui en dépendent et qui consistent en une sucrerie en briques, une purgerie en bois, couverte de planches; de quatre pieds, une machine à vapeur et un moulin, un appareil à sucre de Rillieux, complet; maison de maître, dépendances, cases à nègres, etc., etc., ensemble avec quatre-vingt-dix-huit actions au fonds capital de l'Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane, s'élevant à la somme de quatre-neuf mille dollars, garantie par hypothèque sur vingt arpents de face de la dite plantation, par quarante de profondeur, et sur les esclaves ci-après désignés, pourvu d'une dite,* au nombre de trente-cinq. Les vingt-un esclaves, vendus avec la plantation, ne sont pas hypothéqués en faveur de la Banque. Le nombre total des esclaves vendus en un seul lot avec la plantation, est de cinquante-six:

1o—Pompey, cocher, âgé d'environ 46 ans
2—Félicie, sa femme, blanchisseuse, (repasseuse, âgée d'environ 36
3—Jack, leur fils, 3
4—Robert, do, 1
5—Jim Bell, nègre de champ, 36
6—John Larronde, do, 30
7—Noël, palefrenier, 30
8—Jane, sa femme, négresse de champ, 40
9—Célestie Garrison, nègre de champ, 30
10—Abbe, sa femme, cuisinière, 31
11—Yellow William, nourrier, 28
12—Agathe, sa femme, négresse de champ, 45
13—Charles Royne, ingénieur, charpentier, nègre de champ, 55
14—Big Stephens, nègre de champ, 45
15—Nancy, sa femme, infirmière, 57
16—Vincent, nègre de champ, 45
17—Pierre, ingénieur, tonnelier, sucrier, 34
18—Marthe, sa femme, négresse de champ, 18
19—Aaron, nègre de champ, 18
20—Lubin, do, 46
21—Maria, sa femme, manchotte, 46
22—John Charleston, nègre de champ, 35
23—Little Ned, do, 20
24—Charlotte, créole, sa femme, négresse de champ, 21
25—Augustin, leur fils, 3
26—Bob, nègre de champ, 30
27—Little Stephens, do, 30
28—Nancy, sa femme, négresse de champ, 18
29—Big Ned, ingénieur, 35
30—Lydie, sa femme, négresse de champ, 36
31—Clémentine, leur fille, 4
32—Rebecca, do, 2 mois.
33—Little Sam, nègre de champ, 28 ans.
34—Louise, sa femme, domestique, 30
35—Rosalie, leur fille, 8
36—Scott, ingénieur, tonnelier, 30
37—Laurette, sa femme, négresse de champ, 22
38—Antoinette, leur enfant, 3
39—Ben, tonnelier, nègre de champ, 37
40—Mary, sa femme, négresse de champ, 45
41—Old Charlotte, négresse de champ, 60
42—Rose, do, 35
43—William, son fils, 9
44—William, forgeron, ingénieur, 30
45—Arthémise, sa femme, négresse de champ, 26
46—Mathilde, do, 40
47—Tom, son fils, nègre de champ, 17
48—Joséphine, sa fille, 14
49—Louise, négresse de champ, orpheline, 10
50—Little Jerry, nègre de champ orphelin, 14
51—Emily, négresse de champ, orpheline, 10
52—Henriette, créole, mère de Laurette et Charlotte, négresse de champ, 60
53—Fina, sa fille, négresse de champ, 15
54—Old Kitty, [illegible], 60
55—Marlotte Larronde, 60
56—Madeleine, 107

Mulets, chevaux, etc

13 mulets; 5 chevaux,
18 bœufs; 5 vaches; 5 veaux.
8 charrettes; 2 da à bœufs, charrues, et autres instruments aratoires.
N. B.—Il y a sur la dite plantation:
95 arpents de souche d'un an;
300 do plantés de cannes et en train de l'être.

295 arpents en tout,

La propriété et les esclaves ci-dessus décrits, avec les animaux et les instruments aratoires, etc, seront vendus aux termes et conditions suivants:

L'acquéreur paiera comptant, sur livraison, un certain billet de deux mille huit cent sept piastres et quarante cents ($2807 40), plus quatre piastres de protêt et huit pour cent d'intérêt par an sur ledit billet à partir du 1er juin 1852, et cinq cent quarante-cinq piastres ($545) montant d'une contribution due le 1er juin 1852, à raison de huit pour cent par an. L'acquéreur assumera le paiement de trois autres contributions de la même nature et du même montant, dues par la dite hypothèque, en faveur de l'Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane; chaque versement est de cinq cent quarante-cinq piastres ($545) payables le 1er juin de chaque année 1853, 1854 et 1855 (juin 1855 inclusivement). L'acquéreur assumera aussi le paiement au comptant de la balance de la somme due à ladite Association Consolidée, savoir: La somme de $14,422 70 avec le taux d'un cent sur les intérêts accumulés, actuellement accrus depuis le 31 juillet 1847, aux époques et aux termes ci-après mentionnés:

Epoques de paiement.	Capital.	Intérêt.	Total.
1er juin 1853	$1417 90	$1289 31	$2706 21
" " 1854	1417 90	1181 65	2599 55
" " 1855	1417 90	1074 00	2491 90
" " 1856	1417 90	992 53	2410 43
" " 1857	1417 90	893 27	2311 17
" " 1858	1417 90	794 02	2211 92
" " 1859	1417 90	694 75	2112 65
" " 1860	1417 90	595 49	2013 39
" " 1861	1417 90	496 24	1914 14
" " 1862	1417 90	396 99	1814 89
" " 1863	1417 90	297 74	1715 64
" " 1864	1417 90	198 52	1616 42
" " 1865	1417 90	99 26	1517 16
	$14,422 70	$9,031 86	$23,464 56

Et pour la balance du prix d'adjudication—Un tiers comptant et la balance à un, deux, trois, quatre et cinq ans de crédit en billets portant hypothèque et intérêt, à raison de six pour cent l'an jusqu'à l'échéance, à raison de six pour cent l'an; et, dans le cas où un de ces billets ne serait pas payé à échéance, portera intérêt à raison de huit pour cent l'an jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire dans la dite Association Consolidée pour les quatre-vingt-dix-huit actions du capital de la dite Association. Les dites actions seront transférées à l'acquéreur conformément à la charte de la dite Banque.

Les esclaves, chevaux, bœufs & cornes, etc., pourront être acquis avec l'habitation. Pour de plus amples détails, s'adresser à Ed. Hall & Co, No 179, rue de la Commune.

Les esclaves dont les noms suivent seront vendus séparément et en familles, de sur ce qui est hypothéqué:

1. Amot, maçon, âgé d'environ 26 ans.
2. Lucinthe, créole, blanchisseuse et repasseuse, âgée d'environ 36 ans.
3. Julien, domestique de maison, âgé d'environ 30 ans.
4. Peter, nègre de champ, âgé d'environ 45 ans.
5. Mary, sa femme, négresse de champ, 40 ans.
6. William Baxter, nègre de champ, 40 "
7. Little John, 14 "
8. Angélique, négresse de champ, âgée d'environ 9 ans, (les enfants)
9. Lewis, nègre de champ, âgé d'environ 24 ans.
10. John Murphy, nègre de champ, 30 "
11. Henriette Lombard, sa femme, domestique de maison, âgée d'environ 30 ans.
12. Jerry, nègre de champ, âgé d'environ 36 ans.
13. Yellow Ben, " " " 45 "
14. Fisher, nègre " " " 45 "
15. Joe, do " " " 34 "
16. Joe Martial, " " 35 "
17. Old Ned, jardinier, " " 50 "
18. Jacob Lick, nègre de champ, 18 "
19. Little Charlotte, sa sœur, négresse de champ, âgée d'environ 17 ans.
20. Spencer, nègre de champ, âgé d'environ 17 ans
21. Oscar, " " " 14 "
22. Clément, nègre de champ, âgé d'env. 15 "
23. Sylvie " " " " 14 "
24. Susan, négresse " " " 31 "
25. Louisa, son enfant, " " " 15 "
26. Virginie, do " " " 14 "
27. Marthe, do " " " 10 "
28. Angèle, do " " " 3 "
29. Petit Stephens, " " " 30 "
30. Hannah, sa femme, négresse " " 12 "
31. Charles Peyroux (malade) nègre de champ, âgé d'environ 36 "
32. Caroline, nègr de champ, âgée d'en. 30 "
33. Potterfield, (malade) " " 44 "
34. Charles Scott, " " 18 "
35. Emma, négresse " " 27 "
36. Henriette Dacros, négresse, " " 42 "
37. Eulalie, son enfant " 12 "
38. Betsy, do 10 "
39. Octave, do 8 "
40. Alfred, do 2 "
41. Jeanne, nourrice, " 55 "
42. Adèle, couturière, " 28 "
43. Julia, sa fille, " 9 "
44. Marie, cuisinière, " 43 "
45. Louis, dit garçon, domestique de maison, âgé d'environ 21 "
46. Hâbane, dite Nanette " 18 "
47. Ophelia, cuisinière, âgée d'environ, 28 "
48. François, son enfant 5 "
49. Lafitte, do 2 "

Termes et conditions—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque et intérêt à raison de sept pour cent l'an, du jour de la vente à l'échéance. Lesdits billets, dans le cas où ils ne seraient pas payés à échéance, porteront intérêt à raison de huit pour cent l'an jusqu'à parfait paiement.

3o—Une portion de terre connue sous le nom de la propriété des Casernes avec la maison de résidence et les améliorations qui s'y trouvent, située dans la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, à environ trois milles au-dessous de la ville, sur le même côté, bornée d'un côté par le lot No 16 et de l'autre par le lot No 18, et désignée par le No 17, sur un plan déposé au bureau de J. B. Stringer, ancien notaire public, et annexé à ses archives de l'année 1824 fol. 449. La dite portion de terre mesure un arpent de face au fleuve Mississipi, sur une profondeur de quatre-vingts arpents y comp. la concession du fond.

Termes et conditions—Un quart comptant et la balance à un, deux et trois ans de crédit, en billets portant hypothèque sur la propriété vendue et intérêt du jour de la vente, à raison de six pour cent l'an, jusqu'à l'échéance. Les dits billets, dans le cas où ils ne seront pas payés à échéance, porteront intérêt à raison de huit pour cent l'an, jusqu'à parfait paiement.

4o—Une portion de terre faisant partie de la propriété Trémé, avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, située dans cette paroisse, rive gauche du fleuve Mississipi, à environ deux milles et demi au-dessous de la ville, bornée d'un côté par la propriété de Mme Eugénie Lanapa et de l'autre par la propriété appartenant autrefois à M. Edouard Trémé. La dite portion de terre mesure un demi arpent de face au dit fleuve sur une profondeur de quatre-vingts arpents—ensemble, les actions de l'Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane, lesquelles reposent sur la dite propriété. Les dites actions sont au nombre de six et sont de cinq cents piastres chaque ($500)—ensemble les esclaves suivants hypothéqués à la dite Banque avec la terre:

1—Marthe, négresse de champ, âgée d'environ 30ans.
2—Célestin, domestique de maison, " 2 "
3—Mathilde, " 22 "
4—Adolphe, son enfant âgé d'environ 6mois
5—Vieille Marie, domestique de maison " 20 ans.
6—Claire, cuisinière " 58 "
7—Old Marguerite, " " 70 "

La propriété, les actions et les esclaves ci-dessus décrits seront vendus en bloc.

5o Une portion de terre faisant également partie de la propriété Trémé, située dans cette paroisse, rive gauche du fleuve Mississipi, à environ deux milles et demi au-dessous de la ville, bornée d'un côté par la propriété de la veuve Audry, et de l'autre par celle de A. Lasseps. Ladite portion de terre mesure un demi-arpent de face audit fleuve, sur une profondeur de quatre-vingts arpents; ensemble les actions de l'Association Consolidée qui y reposent. Les dites actions sont au nombre de six, de cinq cents piastres chaque.

Termes et conditions—Pour les deux portions de terre ci-dessus décrites, désignées par les Nos 4 et 5, l'acquéreur de chaque portion de terre paiera comme suit: comptant, sur livraison, certaines obligations en faveur de l'Association Consolidée, s'élevant à la somme de deux cent trente-neuf piastres et vingt cents avec intérêt à raison de huit pour cent l'an, sur [illegible] à partir du [illegible] janvier 1853, sur trente-huit piastres, à partir du 1er juin 1852 [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] du [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] 1853, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] portion [illegible] [illegible] contre [illegible] de la [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] des Consolidée qui y reposent [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] ([illegible]) [illegible] [illegible] d'intérêts [illegible] à raison de six pour cent l'an, à partir du 31 juillet 1847 [illegible] [illegible]

Termes et conditions—[illegible] l'acquéreur paiera [illegible] [illegible] [illegible]

1o—[illegible] $20,000 [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] au 1er janvier 1853 [illegible] [illegible] [illegible]

2o—Un quart comptant et la balance [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] au 1er janvier 1853 [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

Pour le paiement de la balance du prix d'adjudication, un quart comptant et la balance à un, deux et trois ans de crédit en billets portant hypothèque sur la propriété et intérêt à raison de six pour cent l'an du jour de la vente à l'échéance, lesdits billets, dans le cas où ils ne seraient pas payés à échéance, porteront intérêt à raison de huit pour cent l'an jusqu'à parfait paiement.

7o Deux lots de terre au faubourg Washington, 3me District, à la Nlle-Orléans, faisant face au Chemin Public, entre les rues Lesseps et France, avec droits de bâtisse en face, désignés par les Nos 3 et 4, dans l'îlet No 6. Le lot No 3 mesure quarante pieds de face, sur une profondeur de 193 pieds 5 1/2 pouces d'un côté, 197 pieds, 10 pouces 9/2 pouces de l'autre côté et trente-neuf pieds neuf pouces dans le fond. Le lot No 4 touche au lot No 3 et mesure quarante pieds de face, sur une profondeur de 200 pieds 5 pouces d'un côté, 197 pieds, 10 2/9 pouces de l'autre, et 39 pieds 11 pouces dans le fond. Le tout mesure américaine.

N. B.—Les lots ci-dessus sont loués à raison de seize piastres par mois, avec un bail expirant le 1er mai 1854; les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent appartiennent au locataire actuel, lequel a le droit de les enlever à l'expiration de son bail.

Termes et conditions—Un quart comptant et la balance à un, deux et trois ans de crédit, en billets portant hypothèque et intérêt à raison de 6 pour cent l'an, du jour de la vente jusqu'à l'échéance; les dits billets, dans le cas où ils ne seraient pas payés à l'échéance, porteront intérêt à raison de huit pour cent l'an jusqu'à parfait paiement.

8o Sept lots de terre situés dans le nouveau faubourg Marigny, Nouvelle Orléans, et décrits ci-après, savoir:

Les lots Nos 5, 6 et 7 dans l'îlet No 110, mesurant chacun soixante pieds de face à la rue des Français, sur une profondeur de 120 pieds; le lot No 7 forme l'encoignure des rues Français et Espérance.

Les lots Nos 7 et 8 dans l'îlet No 112. Le premier lot mesure 60 pieds de face à la rue Union, sur une profondeur de 120 pieds sur la rue Duel; le second lot mesure 30 pieds 8 pouces de face à la rue Duel, sur une profondeur de 150 pieds.

Les lots Nos 7 et 9 dans l'îlet No 111. Le premier lot mesure 60 pieds de face à la rue Union, sur une profondeur de 120 pieds sur la rue Espérance; le second lot mesure 60 pieds de face à la rue Bagatelle sur une profondeur et façade de 120 pieds sur la rue Espérance; le tout mesure française. Chaque lot sera vendu séparément avec privilège d'acheter le tout.

Termes et conditions:—Un tiers comptant et la balance à un, deux et trois ans de crédit, en billets portant hypothèque et intérêt à raison de six pour cent l'an du jour de la vente à l'échéance; lesdits billets, dans le cas où ils ne seraient pas payés à échéance, porteront intérêt à raison de huit pour cent l'an jusqu'à parfait paiement.

10 Une portion de terre située à Mandeville, paroisse St. Tammany, Etat de la Louisiane, désignée par le No 1 de l'îlet No 36, comprise entre les rues Lee, Carroll Jefferson et Coffee. Ladite portion de terre forme l'encoignure des rues Lee et Coffee et également celui des rues Coffee et Jefferson et mesure, mesure française 160 pieds 2/3 face aux rues Jefferson et Lee sur une profondeur de 1000 pieds (aussi face à la rue Coffee, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et qui en dépendent.

Termes et conditions: les mêmes que pour le No 9.

Actes de vente pardevant Theo. Guyol, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Les propriétés et les esclaves seront aux risques des acquéreurs au moment de l'adjudication, mais rien ne sera livré jusqu'à ce que l'acquéreur ait rempli les termes et conditions de la vente. Les propriétés devront être assurées aux frais des acquéreurs et les polices d'assurance devront être transférées au syndic jusqu'à parfait paiement. 1 fév

Vente de Syndic.

Alexandre & Auguste Lesseps contre leurs créanciers.

Vente à l'encan d'une Habitation sucrière en pleine culture, située dans la paroisse Plaquemines, à environ trente-un milles au-dessous de la Nlle Orléans, ensemble quatorze esclaves, &c., &c.

PAR BERNARD TURPIN.

EN vertu de deux ordres, l'un de l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, et l'autre de l'honorable Cour de District Judiciaire de la Louisiane pour la paroisse de Plaquemines, en date du 26 janvier 1853, il sera vendu, MARDI 8 MARS 1853, à midi, et les jours suivants, dans la rotonde de la Bourse St-Louis, rue St-Louis, entre Chartres et Royale:

Une portion de terre connue sous le nom de "Habitation Dessa," située dans la paroisse de Plaquemines, sur la rive gauche du fleuve Mississipi, à environ 31 milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans. Ladite portion de terre mesure quatre arpents de face plus ou moins sur le fleuve avec toute la profondeur qui en dépend, et bornée d'un côté et d'autre par la ligne inférieure d'une terre appartenant autrefois à Pierre Bayhi, et du côté supérieur par la propriété de la veuve Bayhi, et au bout inférieur par les héritiers d'Eugène Malerapia. Ensemble une autre portion de terre acquise de la propriété de M. Legrand, faisant partie de la section 39, township 15, range 12, et mesurant quatre arpents et neuf quarante-deux centièmes avec ses dépendances et appartenant toutes les bâtisses et améliorations sur l'habitation Dessa, comprenant une maison de maître, moulin, chaudière à sucre, écurie, grange, machine à vapeur, etc., et tous les ustensiles de la plantation, avec les esclaves suivants:

1 Henry, nègre de champ, âgé de 17 ans
2 Jacob, " " " " 25 "
3 Jerry " " " " 35 "
4 Edmund " " " " 30 "
5 Otto " " " " 30 "
6 Westley, " " " " 25 "
7 Charles " " " " 35 "
8 Fed " " " " 22 "
9 Celia, " " " " 40 "
10 Margaret, négresse " " 40 "
11 Elizabeth, son enfant " " 11 "
12 Grandison, do " " 10 "
13 Louisa, négresse de champ, " " 18 "
14 Grace " " " " 15 "

3 mulets, 6 charrues,
1 cheval,
3 charrettes.

Les propriétés ci-dessus seront toutes vendues en bloc.

Termes et conditions:—L'acquéreur payera au comptant, sur livraison, deux billets tirés par Auguste Lesseps à l'ordre de Alexandre Lesseps, portant intérêt à raison de huit pour cent l'an à partir du 1er janvier 1849 jusqu'à parfait paiement, et portant hypothèque sur la propriété, les esclaves, etc. ci-dessus. Les dits billets sont maintenant entre les mains de l'Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane. L'un pour la somme de deux mille huit cent trente-trois piastres et trente-quatre cents ($2,833 34) échéant le 1er janvier 1852; l'autre pour la somme de $2,833 34, échéant le 1er janvier 1853. L'acquéreur assumera en outre le paiement de quatre autres billets tirés par Auguste Lesseps, à l'ordre de Alexandre Lesseps et de la même date que ci-dessus portant hypothèque sur la propriété et les esclaves ci-dessus décrits et portant intérêt à raison de huit pour cent l'an jusqu'à parfait paiement; chaque billet est de $2,833 33 et échoit

1er janvier 1854;
1er janvier 1855;
1er janvier 1856;
1er janvier 1857.

Les billets ci-dessus décrits sont, à l'exception de celui décrit en premier lieu, en la possession de l'Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane. Pour la balance du prix de l'adjudication, comptant. Les actes de vente pardevant Theo. Guyol, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Les propriétés et les esclaves seront aux risques des acquéreurs à partir du moment de l'adjudication, mais rien ne sera livré jusqu'à ce que l'acquéreur ait rempli les termes et les conditions de la vente. Les propriétés seront assurées aux frais de l'acquéreur et les polices d'assurance seront transférées au syndic jusqu'à parfait paiement.
2 fév—7,14,21,—1,2,4,5,7,8 cèf

Le brick Splendide à l'encan.
PAR J. A. BEARD & MAY, encanteurs.

JEUDI, 24 du courant, à midi, il sera vendu à l'encan, à l'Arcade de Banks:

Le brick SYLPHIDE, en voilier, construit en bois de chêne, doublé et chevillé en cuivre, du port de 145 tonneaux, pouvant contenir environ 1400 barils dans l'entrepont. En novembre dernier ce brick a été radoubé et complètement réparé.

Les chambres sont neuves et le gaillard d'avant, construit en bois de cyprès, est également neuf; il y a de beaux emménagements pour 20 passagers de chambre. Ce brick peut entreprendre n'importe quel voyage. L'inventaire est complet et l'on peut s'en procurer des copies au bureau des encanteurs ou à bord du brick, qui est mouillé au Lower Picayune Tier.

Conditions:—Un tiers comptant et la balance à 3 et 6 mois de crédit. 21 fév

Vente à crédit de tonnelier de choix et domestiques de maison.
PAR J. A. BEARD & MAY, encanteurs.

IL sera vendu à l'encan lundi 28 du courant, à midi, à l'Arcade de Banks, les personnes ci-après décrites, savoir:

L'esclave Dennis, âgé de 25 ans, excellent tonnelier
" Dan, " 28 "
" Jim, " 28 "
" Abraham, " 28 "
" Jane, " 35 " blanchisseuse, repasseuse et cuisinière.

Les esclaves ci-dessus sont garantis et pleinement garantis des vices et maladies prévus par la loi; ils sont tous d'excellents sujets, à l'exception de Jim qui est un peu maladif.

Conditions de la vente: un an de crédit en billets assurés par des endosseurs résidant en ville. Lesdits billets porteront hypothèque, si on l'exige, et porteront intérêt à raison de 8 pour cent l'an du jour de la vente à l'échéance. 22 fév

Propriété dans la paroisse St-Charles, vendue pour cause de départ.
PAR J. A. BEARD & MAY, Encanteurs.

IL sera vendu à l'encan, sans réserve, Samedi, 26 du courant, à midi, à l'Arcade de Banks:

La propriété du Dr Dousser, située dans la paroisse St-Charles, rive droite du Mississipi, et à environ 25 milles de la Nouvelle-Orléans. La dite propriété mesure un peu plus de 3 arpents de face sur une profondeur de 60 arpents environ, lignes s'ouvrant d'un degré. La terre est élevée, bien boisée et défrichée à une profondeur d'environ 30 arpents; ensemble, toutes les améliorations qui s'y trouvent sur la dite propriété, consistant en maison de résidence, cuisine, magasin, &c., &c. Une nouvelle et forte levée met la propriété à l'abri de l'inondation.

AUSSI: Une portion de terre contiguë à celle ci-dessus décrite, mesurant un quart d'arpent de face sur 80 arpents de profondeur.

Conditions pour la première propriété:—$2,000 comptant et la balance à 1, 2 et 3 ans de crédit, avec intérêt.

Pour la seconde propriété:—La moitié comptant et la balance à un an de crédit, avec intérêt.

Acte de vente pardevant A. Mazureau, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 22fév

Vente [illegible] [illegible]
PAR MORPHY & NEVIUS.

V[illegible] [illegible] février 1853, à [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible]

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

[illegible]

[illegible] PAR N. VIGNIE, Encanteur.

SAMEDI 26 février 1853, à midi, il sera vendu sans réserve, à la Bourse St-Louis:
L'îlet No 24, contenant [illegible] terrains situé dans le premier district, borné par les rues Orléans, St Pierre, David et Salomon;
L'îlet No 25, compris par les rues Dolhonde, Marais et la promenade des Bons-Enfants;
L'îlet No 29, compris entre les rues [illegible], St Avide, Hancock et Tricou;
L'îlet No 29, compris entre les rues Ursulines, Moreau et Havard;
L'îlet No 36, compris entre les rues Prosper, St Avide, Dessy et Tricou;
L'îlet No 43, compris entre les rues Lots, [illegible], Hancock et [illegible];
L'îlet No 60, borné par les rues [illegible], Moreau et Trécors;
L'îlet No 84, borné par les rues Tricou, [illegible], Moreau et Hennessy.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un, deux et trois ans, en billets deux endossements, garantis par hypothèque sur lesdits lots, et portant intérêt au taux de 8 pour cent par an.

Les actes de vente pardevant E. Brénan, notaire public. 21 fév

Terrains face au railroad du Golfe du Mexique et des Champs-Elysées.
Succession de A. Rousseau.
PAR N. VIGNIE, Encanteur.

SAMEDI 26 février 1853, à midi, il sera vendu à la Bourse St Louis:

1o—Six lots de terre dans l'îlet borné par les rues Bons-Enfants, Mandeville, Morales et Espagne, désignés par les lots Nos 2, 3, 4, 7, A et B.

Les lots Nos 2, 3, 4 et 7 mesurent chacun 30 pieds 10 pouces et 7 lignes de face à la rue Bons-Enfants, sur 90 pieds 7 pouces et 6 lignes de profondeur.

Les lots A et B mesurent chacun 26 pieds 7 pouces de face à la rue Morales, sur environ 130 pieds de profondeur.

2o—Un lot de terre dans l'îlet borné par les rues Champs-Elysées, Vertu, Français et Magistrats; désigné par le lot No 9, mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face sur les Champs-Elysées, sur environ 106 pieds de profondeur.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque sur lesdits terrains. 21 fév

Deuxième vente annuelle des Terrains de la Batture.
PAR J. A. BEARD & MAY, encanteurs.

IL sera vendu à l'encan, mardi 15 mars 1853 et le jour suivant, chaque jour à midi, à l'Arcade Banks, rue des Magasins, Nlle-Orléans, en vertu d'un acte de la Législature, approuvé le 21 mars 1851, et intitulé: "Acte relatif à une portion de la Batture, vis-à-vis de la Municipalité No 2 de la Nlle-Orléans," conformément à un acte spécial de compromis passé entre la Deuxième Municipalité et les propriétaires de ladite Batture en leurs noms individuels. Le tout est démontré d'une manière plus complète sur un plan annexé comme le plan de J. A. Beard. Ledit plan est mentionné dans ledit acte spécial de compromis et a été fait et signé pardevant H. B. Cénas, notaire public, le 30 juin 1851; et en vertu d'un ordre spécial de l'honorable Conseil de la ville de la Nlle-Orléans, sous la forme d'une résolution adoptée le 1er février 1853, par le Conseil des Aldermen et le Conseil des Assistants-Aldermen.

1o—La balance des lots de terre qui n'ont pas été vendus à la vente qui a eu lieu le 13 mars 1852, savoir:

1o Le lot No 6, dans l'îlet compris entre les rues Front Levee, Fulton, Commune et Gravier vendu pour le compte de G. W. Richards qui n'a pas rempli les conditions de l'adjudication.

2o Les lots Nos 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16 dans l'îlet compris entre les rues Front Levee, Fulton, Gravier et Poydras. Le lot No 16 forme l'encoignure des rues Poydras, Front Levee et Fulton.

3o Les lots Nos 4, 5, 6, 7, 8, 9, 14 et 15 dans l'îlet compris entre les rues Front Levee, Fulton, Poydras et Lafayette.

4o Les lots Nos 2, 3 et 4 dans l'îlet compris entre les rues Front Levee, Fulton, St Joseph et North Market.

5o Les lots Nos 4 et 5 dans l'îlet compris entre les rues Front Levee, Fulton, South Market et Delord.

Le lot No 5 forme l'encoignure des rues Delord, Fulton et Front Levée.

6o Un lot de terre désigné par le No 1 dans le triangle ou îlet compris entre les rues Front Levee, Fulton, Delord et les bâtisses triangulaires.

7o—Un îlet ou lot de terre, compris entre les rues Canal, Commune, Fulton et Front, désigné par le No 1

8o—Neuf lots de terre, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9, dans l'îlet compris entre les rues Fulton, Front, Commune et Gravier.

9o—Quinze lots de terre, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15, dans l'îlet compris entre les rues Gravier, Poydras, Fulton et Front.

10o—Seize lots de terre, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16, dans l'îlet compris entre les rues Poydras, Lafayette, Fulton et Front.

11o—Quinze lots de terre, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15, dans l'îlet compris entre les rues Lafayette, Girod, Fulton et Front.

12o—Dix lots de terre, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10, dans l'îlet compris entre les rues Fulton, Front, Girod et Notre-Dame.

13o—Neuf lots de terre désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9, dans l'îlet compris entre les rues Notre-Dame, Julia, Fulton et Front.

14o—Vingt-trois lots de terre désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22 et 23 dans l'îlet compris entre les rues Julia, St Joseph, Fulton et Front.

15o—Cinq lots de terre désignés par les Nos 1, 2, 3, 4 et 5 dans l'îlet compris entre les rues St Joseph, North Market, Fulton et Front.

16o—Cinq lots de terre désignés par les Nos 1, 2, 3, 4 et 5 dans l'îlet compris entre les rues South Market, Delord, Fulton et Front.

17o—Sept lots de terre désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7, dans l'îlet compris entre les rues Fulton, Front, Delord et les bâtisses triangulaires.

Ces terrains offrent de très grands avantages à ceux qui désirent y élever des bâtisses, car l'entrée à ce quartier de la ville, les voies les plus populeuses et les plus fréquentées de la ville. Les spéculateurs profiteront de l'expérience acquise l'année dernière.

De beaux magasins et entrepôts ont déjà été construits sur les lots vendus l'année dernière; c'est une garantie suffisante pour des placements sûrs et avantageux. Les titres, la valeur croissante des propriétés de la Nlle Orléans, ce qui est une garantie de plus pour les acheteurs.

Conditions de la vente: Un cinquième comptant et la balance en quatre paiements égaux (divisés en coupons) à un, deux, trois et quatre ans de crédit, en billets portant hypothèque spéciale et intérêt à raison de 6 pour cent l'an, du jour de la vente à l'échéance. Lesdits billets, dans le cas où ils ne seraient pas payés à échéance, porteront intérêt à raison de 8 pour cent l'an jusqu'à parfait paiement. La levée et les voûtes nécessaires seront à la charge de la ville, le tout sera payé au montant des paiements sous échéance.

Les actes de vente pardevant H. B. Cenas, notaire public, aux frais des acquéreurs. Des plans lithographiés des terrains peuvent être obtenus sur demande, aux personnes désireuses à s'inscrire quelle date 23fév

Bottes, Souliers, Chapeaux et Casquettes en gros.

LES soussignés ont maintenant en main et recevront continuellement un assortiment complet de bottes, souliers et chapeaux, qu'ils offrent à vendre à des prix réduits et aux termes les plus libéraux. Leur assortiment consiste en partie des articles suivants:

Brodequins.
Russett pour hommes, jeunes gens et garçons, simple, double, grandeurs régulières et extras.
Kip, cuir pateuté, veau, veau marin, chevillé, cousus et imitation cousu.

Bottes.
Pour hommes, garçons, jeunes gens et enfans, en veau, veau marin, kip, chevillé, cousu et imitation cousu.

Guêtres, Bottes et Brodequins.
Pour dames, demoiselles, enfans et domestiques en tous genres.

Chapeaux et Casquettes.
Pour hommes, garçons, jeunes gens et enfans, de tous genres, grandeurs et qualités.

N. B. Ayant mis des arrangements pour la manufacture de nos articles avec les meilleurs ouvriers, nous sommes à même de pouvoir offrir le meilleur et dernier genre, et nous invitons les acheteurs à venir visiter notre assortiment avant de faire leurs achats.
JAMES E. NORTH & Co.,
17jan 89 rue du Canal

BOTTES, Souliers et Brodequins—246 caisses actuellement en débarquement du steamer Empire City, et des navires Havana et N. Boynton, comprenant un assortiment de chaussures fines et de choix, pour le débit de la campagne et de la ville, à vendre à des conditions libérales par G. W. DUNBAR,
8fev 5, rue des Magasins.

BOTTES, souliers et chapeaux—379 caisses en débarquement des navires Sultana, M. E. Trout, Havana et Middlesex, Aust—Furnassin, le plus bel assortiment propres au commerce de la ville et de la campagne à vendre à bas prix et à des conditions libérales par I. HOBBS & Co
7fév—1m No 12, rue de la Douane

BOTTES, Souliers et Brodequins—244 caisses en débarquement du steamer Empire City, des navires Gov. Hawkins et Remington, à vendre à des conditions libérales par G. W. DUNBAR, 5 Magasins
21fév

FABRIQUE DE CHAUSSURES.
Vente en gros et en détail.
Encoignure Royale et Dumaine.

Bottines, Brodequins, Bottes, Souliers, tant pour hommes, pour dames, et pour enfans des deux sexes, dans tous les genres et qualités. On reçoit aussi du Nord et de France. On exécute toutes commandes pour la campagne.
9fév

Changement de Domicile.

LES soussignés, marchands en gros de Bottes, Souliers, Chapeaux, &c. ont transféré leur magasin au No 89, rue du Canal, entre les rues Chartres et Vieille-Levée.
3déc JAMES E. NORTH & Co

REÇU par le steamboat Ohio, venant de Cincinnati,
20 tierces jambons marque John Slays & Co,
50 milliers cigares communs,
25 do do façon Regalias,
A vendre par J. E. CURIEN,
16jan Encoig. Condé et Dumaine

No. 110, rue de la Vieille Levée,
(Entre les deux Marchés.)
C. CARRERE

VIENT de recevoir les articles suivants, lesquels sont offerts à des prix très réduits:

Fournitures de bâtisse;—Peintures, couplets, crochets, poignets, verroux, serrures, loquets, vices, clous.

Outils pour charpentiers:—Galères, varloppes, rabots, mesures, scies, équerres, niveaux d'eau, vilbrequins, etc.

Coutellerie:—Couteaux de poche, rasoirs, poignards, plumes métalliques, cuirs à rasoirs, cartes à jouer, dominos, aiguilles, papier, etc.

Articles de chasse:—Fusils, plombs, capsules, couteaux de chasse, articles de pêche, poires à poudre, cordes de violon, lunettes, pipes, etc. [illegible]

EN débarquement du navire Bay State, venant de Bordeaux—148 bques. vin rouge St Julien Médoc
100 caisses de Chateaux,
25 do de Chateau Giscours,
125 do fruits à l'eau de vie assortis,
9 do moutarde diaphane Bogou Frères,
4 do macaroni, 4 do vermicelli,
1 baril sauciscons de Lyon,
A vendre par J. B. PREAU & Co.
22 déc. Nos 31 et 32, rue Gravier

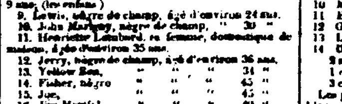

J. S. HOGAN—[illegible] seul agent, pour la vente des Charrues de Maysville, Kentucky, des célèbres fabricants de Mall et Sellinger, à son magasin un grand assortiment en fonte et en fer batus, qu'il offre aux prix des manufactures.
SAVOIR:
165 charrues de Hall en fer battu, sans corne,
100 " " " " " avec No 1 [illegible]
67 " " " " " " 2 [illegible]
28 " " " " " " 2 [illegible]
[illegible] " " " " " " 1 [illegible]
18 " " " Fluke " 1 [illegible]
[illegible] " " " " " 3 [illegible]
30 " " " Sub soil " 1 [illegible]
73 " Ballenger en fer batu sans contre, No 1 5 00
150 " " " " avec contre, No 1 7 00
[illegible] " " " " sans contre, No 2 [illegible]
[illegible] " " " " " No 2 [illegible]
[illegible] " " " " avec contre, No 3 [illegible]
15 " " Fluke No 1 11 00
11 " " " No 2 [illegible]
10 " Ballenger (Yankee extended Bar,) No 1 [illegible]
[illegible] " " " No 1 [illegible]
[illegible] " " " No 2 4 75

Avec un assortiment de Quincaillerie pour habitations, charrettes, chaînes, cisaux, équerres et fléaux, [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible]

[illegible]

VENTES DE CE JOUR.

[illegible] de Livres.
[illegible] CO., Encanteurs.
No 77, rue St-Charles,
[illegible] de livres [illegible] [illegible]
[illegible]
Conditions: Comptant. [illegible]

Vente [illegible] de Meubles, [illegible]
PAR R. M. MONTGOMERY & CO.
[illegible] [illegible] [illegible]
Le stock entier de [illegible] consistant en montres en or et en argent, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], bijoux, coutellerie [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible]
La vente sera continuée, tous les jours à 11 heures du matin jusqu'à ce que le tout soit vendu. 23 fév—2

EPAULES!
PAR MORPHY & NEVIUS.

MERCREDI 23 du courant, à 10 1/2 heures du matin, il sera vendu, pour le compte de ceux que cela concerne, à l'entrepôt du Sud, rue des Magasins, au-dessus de la rue Gravier,
[illegible] de bonnes Epaules.
Conditions—Comptant. 22fév

Piano carré! Pianoforte!
PAR MORPHY & NEVIUS.

MERCREDI, 23 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu pour le compte de ceux que cela concerne, à l'entrepôt de J. Gaine, No. 38, rue Poydras,
[illegible] de plain-côté,
légèrement [illegible] et avarié à bord du bateau à vapeur Ohio.
Conditions—Comptant. 22 fév

Succession de R. H. Robinson.
PAR MORPHY & NEVIUS.

MERCREDI, 23 courant, à midi et demi, il sera vendu à l'encan, au coin des rues Gravier et Tchoupitoulas, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 4 [illegible],
Les effets appartenant à la dite succession consistant: meubles pour bureau et chambre et les droits, titres et intérêts dans l'ancienne maison de Lilly et Robinson, s'élevant à la somme de trente-trois mille cent [illegible] piastres et [illegible] cents, d'après les livres de la dite société. 11 fév—17,22,23

Succession de Henry Reeder.
Nouvel Hôtel au débarcadère du Chemin de fer du Lac Pontchartrain.
PAR J. L. CARMAN & Co.

MERCREDI, 23 du courant, à midi, il sera vendu à l'encan, à l'Arcade de Banks, par ordre de Cour et pour le compte de la succession de Henry Reeder décédé:
Les droits, titres et intérêt au Nouvel Hôtel et au bail de dit Hôtel.
Pour plus amples détails, s'adresser aux encanteurs.
16 fév

VENTES A L'ENCAN

Succession de Duval Grandchamp.
PAR N. VIGNIE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, il sera vendu en vente publique, samedi 26 mars 1853, à midi, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Louis, pour le compte de la dite succession:
LODWELL, mulâtre âgé d'environ 35 ans.
Conditions:—comptant. 23 fév—26mr20j

Vente au comptant de cinq Terrains sur la rue Elmire.
PAR N. VIGNIE, encanteur.

JEUDI 24 février 1853, à midi, il sera vendu à la Bourse St-Louis:
1o Deux lots de terre situés dans l'îlet borné par les rues Elmire, Grands-Hommes, Congrès et Craps, mesurant chacun 26 pieds et 6 pouces de face à la rue Elmire, sur 120 pieds de profondeur.
2o Trois lots dans l'îlet borné par les rues Elmire, Craps, Désirée et Amour, mesurant chacun 26 pieds et 11 pouces de face à la rue Elmire, sur 120 pieds de profondeur. 22 fév

Vente sans réserve d'une habitation établie en Sucrerie au-dessous de la ville de Baton-Rouge, pour clore une société.
PAR N. VIGNIE, encanteur.
Bureau, enc. Conti et Passage de la Bourse.

MARDI 15 mars 1853, à midi, il sera vendu sans réserve dans la Rotonde de l'Hôtel St-Louis:

Une grande et belle habitation établie en sucrerie, dans la paroisse de Ouest-Baton-Rouge, faisant face à la rive droite du fleuve Mississippi, à un mille et demi au-dessous de la ville de Baton-Rouge, bornée sur la ligne supérieure par l'habitation du Dr Patrick, et sur la ligne inférieure par l'habitation du Col. Robin Stewart. La dite habitation mesure vingt-huit arpents de superficie plus ou moins. Ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant principalement en une sucrerie en briques, moulin et machine, une maison de maître neuve, des cases à nègres, bâtisses, écuries, etc. Avec trente-un esclaves et [illegible], machines et animaux [illegible], ensemble les esclaves ci-après désignés à la succession de Julien Poydras, et qui sont sujets à une clause de conservation.

Termes et conditions—$30,000 comptant et la balance à un crédit de 1, 2 et 3 ans, en billets endossés à satisfaction, garantis par hypothèque sur l'habitation et les esclaves, divisés en coupons à la convenance des vendeurs et domiciliés à la Banque de la Louisiane. Les billets qui ne seraient pas payés à échéance porteront intérêt au taux de 6 p. 100 par an jusqu'à parfait paiement et en comme clause pénale onéraire.

L'acte de vente pardevant A. Mazureau, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Pour plus amples renseignements ainsi que pour la liste des nègres, s'adresser au bureau de l'encanteur. [illegible]

A louer pour un ou plusieurs courant. Trois appartements au dessus de la pharmacie Alexis et Levis, encoignure Royale et Bienville; de ces appartements, deux se trouvent actuellement occupés par les bureaux de M. F. Soulé.
1nov S'adresser sur les lieux

A LOUER. Pour quelques années, la **Raffinerie de la Louisiane,** située sur le fleuve, 3me district, à environ un mille et demi au-dessous de la rue du Canal. Les chaudières sont à elle et le matériel est au complet. Il y a, dans l'établissement, une grande quantité de charbon amené, des mules à scier des matériaux, machines, appareils, moulins, enfin tout ce qui est nécessaire pour commencer immédiatement au besoin est également attaché à l'établissement. Grâce à la grande facilité de la façade et à un bon wharf, les marchandises peuvent être embarquées promptement, sans frais de transport.
Pour plus amples détails s'adresser à
JUAN Y DE EGANA,
2 nov 47, rue Bienville

Compagnie de la Poudre du Hazard.
C. T. BUDDECKE & CO.,
Agents, rue Tchoupitoulas, No 108.

AYANT été nommés agents de cette grande manufacture, nous avons l'honneur d'annoncer au commerce que nous sommes continuellement approvisionnés pour toutes les ordres qui nous seront donnés, quelle que soit la quantité. La qualité de la poudre fabriquée par la Compagnie du Hazard est tels et acceptées et connues dans le commerce, mais que ce sera superflu d'en faire l'éloge. Nous nous contenterons de dire qu'ayant acquis la certitude que la meilleure poudre qu'on ait produite jusqu'à ce jour dans ce pays a été introduite en cette ville en ces derniers temps. Cette manufacture est considérée comme la plus importante des Etats-Unis. Tous colis desquels on ne sera pas entièrement repris, et les frais avancés remboursés. Les tarifs de la poudre est parfaitement connus en ferblanc, très convenables pour être très demandés, à des prix réduits. N'importe quelle quantité sera livrée aux prix réduits à bord des steamboats ou à tout autre endroit sur les lieux à notre magasin.
C. T. BUDDECKE & CO.,
9déc—1an 108, Tchoupitoulas

Modes et Nouveautés. ISAAC SAWIN,
44, rue du Camp, au premier,
VIENT de recevoir un assortiment de:
Chapeaux pour dames,
Bonnets pour dames,
Bonnets enfants,
Crêpes,
Voilettes,
Fleurs artificielles,
Plumes pour garnitures, &c.
Le tout formant un joli assortiment de nouveautés dernières modes, et offert à des prix réduits par
ISAAC SAWIN,
27 jan 44, rue du Camp, au premier

AVIS—AVIS—AVIS.

AYANT appris qu'une maison de cette ville faisait fabriquer, sur une vaste échelle, des vermouth Le Nolly Fils & Co, à la marque A. G., que je reçois seul de ces messieurs, je préviens le public que pour lui faciliter les moyens de reconnaître la fraude, à avenir j'ai mon marque et bien par le Douane toutes les caisses que je recevrai.
ANT. GIRAUD,
7 déc 46 Vieille Levée.

VINS en caisse—200 caisses vin rouge et blanc diverses qualités,
125 caisses vin muscat de Frontignan,
25 caisses quinnolet d'Anjou.
190 caisses Vermouth Le Nolly Fils & Co.
A vendre par ANT. GIRAUD,
7 fév 45, Vieille Levée

SALAISONS de Marseille—60 caisses olives vertes, 60 caisses cornichons à l'estragon,
30 caisses capres fines,
40 caisses anchois à la saumure.
A vendre par ANT. GIRAUD,
7 fév 46, Vieille Levée

Changement de domicile.

F. FABRE & Co, ont transféré leur magasin d'habillement au No 29 rue des Magasins, à l'encoignure des rues ST CHARLES et COMMUNE, au-dessous de l'hôtel St-Charles. Ils appellent l'attention de leurs amis et du public sur le grand assortiment d'habits confectionnés complété par les derniers arrivages de New-York. 3nov

JOHN WINÇON, CONFISEUR ET PATISSIER.
55, rue de la Vieille Levée.

Se charge de la confection de soupers pour bals et soirées.
Ses prix sont modérés. 15 jan—1 m

Biscuits de Crackuell.

500 boîtes biscuits de Crackuell, à vendre en gros et en détail, par
JOHN WINÇON confiseur et pâtissier,
15 jan—6 55, rue de la Vieille Levée.

Champagne fin et mi-fin.

50 paniers Champagne supérieur de Heidsick,
50 paniers Champagne rosé de Joly,
10 paniers Champagne crème de Bouzy,
10 do do nectar,
10 do do demi-bouteilles
A vendre par JOHN WINÇON,
Confiseur et Pâtissier,
15 jan—6 55, rue de la Vieille Levée.

CIGARES de la Havane—En débarquement de la goélette Alice 32,000 Regalias et Millares, La Lid, Sonrag, El Lucero, &c, et en magasin, un assortiment de plusieurs milliers des meilleures marques, à vendre à des prix très modérés, par
S. JORDA, importeur,
30fév 8, rue Cinquième, au premier

P. H. MONSSEAUX,
Marbrier,
Importateur de Marbres étrangers et du pays,
Encoignure St Louis et Robertson,
Vis-à-vis le Cimetière Catholique No. 2.
Monuments—Tombes—
Pierres tumulaires—
Et en général tout ce qui concerne la Marbrerie.
[illegible]

N. BRADNER SMITH, Marchand Commissionnaire, 50, rue Gravier,

A REÇU une commission pour prendre des actes et dépositions des témoins, pour administrer des serments, prendre des témoignages, recueillir de [illegible] [illegible]. Il tient ses pouvoirs des gouverneurs de divers états, savoir: MAINE, NEW-HAMPSHIRE, VERMONT, RHODE-ISLAND, CONNECTICUT, NEW-YORK, NEW-JERSEY, PENNSYLVANIE, OHIO, MICHIGAN, WISCONSIN, INDIANA, ILLINOIS, MISSOURI, KENTUCKY, TENNESSEE, CAROLINE DU SUD, CAROLINE DU NORD, MISSISSIPPI, FLORIDE & TEXAS [illegible]

BERGASSE—20 barriques vin rouge Bergasse, en débarquement du navire Reindeer, venant de Marseille, et à vendre par A. CARRIERE,
15 fév 25 Vieille Levée

ATTENDU incessamment du Bordeaux par le navire Avenue:
100 barriques vin rouge bon ordinaire pour famille, s'adresser à BOYER FRERES,
[illegible] enc. Moreau et Mandeville

ATTENDU sous peu par le navire Windsor Castle de Bordeaux:
60 barriques vin rouge pour famille,
A vendre par BOYER FRERES,
5 fév enc. Moreau & Mandeville

EN débarquement du navire Bay State, et à vendre par les soussignés,
100 barriques VIN ROUGE bon ordinaire,
BOYER FRERES,
[illegible] Encoignure Moreau et Mandeville

[illegible]

[illegible] [illegible]

[illegible]

[illegible] J. & J. TARDOS
[illegible]

[illegible]

VENTES DE CE JOUR.

[illegible] PAR J. B. BLACHE & Co.
[illegible] 23 courant, [illegible] heures du matin, [illegible] à leur magasin d'encan, rue de Chartres No 77, pour [illegible]:
[illegible]
Conditions à la vente. 23fév

Vente à crédit de marchandises sèches, [illegible].
PAR J. B. BLACHE & Co.
[illegible] courant, [illegible] il sera vendu à leur magasin d'encan, rue de Chartres, No 77:
[illegible] blanc 8-4;
[illegible] blancs
[illegible]
5 caisses toiles d'Irlande extra-fines.
AUSSI:
125 colis et lots de marchandises assorties telles que: [illegible] français, barège de laine, [illegible], mousseline batiste 6-4, toiles écrues et grises, lin de laine, couvertures, lainas, toiles d'Irlande, toiles de Courtrai, jaconats imprimés, indiennes brochées et [illegible] [illegible], [illegible], soieries, poult de soie, &c. &c.
Conditions à la vente. 23 fév

Marchandises avariées.
PAR J. B. BLACHE & Co.

MERCREDI, 23 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, rue de Chartres, No 77, pour compte de qui il appartiendra, 2 caisses indiennes à bordures et 22 pièces de nankin. Le tout importé et avarié à bord du Wm. Penn, venant de New-York.
Conditions:—comptant. 22 fév

VENTES A L'ENCAN.

Succession de Samuel W. Logan, D. M.
Propriété et esclaves dans la paroisse St-Charles.
PAR J. A. BEARD & MAY, encanteurs.

IL sera vendu à l'encan, samedi 26 février 1853, à midi, à l'Arcade des Banks, Nlle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'honorable Quatrième Cour de District de la Louisiane, siégeant dans la paroisse St-Charles, la propriété et les esclaves ci-après décrits, appartenant à la succession du Dr. Samuel W. Logan décédé, savoir:

La belle propriété avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans la paroisse St-Charles, et connue sous le nom de "Débarcadère ou Bureau de Poste Logan," mesurant deux arpents de face sur la rive droite du fleuve Mississippi, à 20 milles au-dessus de la Nlle-Orléans et 12 milles au-dessous de Carollton, et ayant une profondeur de 40 arpents en lignes parallèles. La terre est haute et de choix, avec améliorations comprenant une belle maison de résidence, bien bâtie, contenant huit chambres avec galerie sur le côté; trois bâtisses y attenant, l'une contenant deux chambres et cabinets et l'autre contenant deux chambres; un beau bureau pouvant servir à un docteur; cuisine en bon état, cabanes à nègres, écuries, remise, etc. Le jardin contient tous les sortes de végétaux. Il y a également, sur la propriété un verger contenant une grande variété d'arbres fruitiers, des pêchers, figuiers, arbrisseaux, plantes exotiques, etc., etc.

Les esclaves dont les noms suivent, seront vendus avec la terre et la maison, savoir:
WILLIS, âgé d'environ 45 ans, excellent jardinier palefrenier, etc.
MARIA, âgée d'environ 45 ans, bonne blanchisseuse, repasseuse et couturière; elle est adonnée à la boisson.
BEN, âgé de 22 ans, bon cocher et domestique de maison.

La propriété et les esclaves ci-dessus seront vendus aux conditions suivantes: L'acquéreur payera un tiers comptant et assumera le paiement d'un billet de $2500 dû à la Banque des Citoyens, pour 75 actions de la dite Banque, payables et renouvelables selon la charte de la Banque. Les dites 75 actions seront vendues avec la propriété; le reste à un et deux ans de crédit avec billets portant hypothèque sur la propriété. Les dits billets, dans le cas où ils ne seraient pas payés à échéance, porteront intérêt à raison de 8 pour cent l'an. Les esclaves ci-après nommés, appartenant à la dite succession, seront également vendus:

JENNY, âgée de 40 ans, bonne cuisinière créole et ses enfants: CLEMENTINE, âgée de 14 ans, bonne domestique de maison et bonne couturière. ANTOINE, âgé de 10 ans, bon domestique de maison; JANE, âgée de 22 ans, bonne couturière, domestique de maison, et sa fille âgée de 18 mois.

Conditions: Pour les esclaves décrits en dernier lieu, le moitié comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit avec billets endossés à la satisfaction de l'administrateur et portant hypothèque sur les esclaves.

Actes de vente pardevant T. O. Stark, notaire public, aux frais des acquéreurs.

M. Foster se charge de transporter de l'autre côté du fleuve les personnes qui désirent visiter cette belle propriété 27janv—(1)

Ventes par Montgomery & Co.
R. M. MONTGOMERY....GEO. PARDOW.
GRANDE VENTE.
Bijouterie fine, Montres, &c.
PAR R. M. MONTGOMERY & Co. encanteurs

IL sera vendu à l'encan, au magasin No 38, rue du Camp, à partir de mercredi 2 du courant, à 10 heures:

Un fonds complet de BIJOUTERIE FINE, comprenant montres en or, échappement à cylindre, des meilleures manufactures, bagues à diamant, épinglettes et boucles d'oreilles, chaînes de montre en or, &c., &c., &c., un assortiment général de bijouterie.—Aussi: Services plaqués et en argent, tables à pendules; ornements de cheminées, porcelaines, verrerie de Bohême et articles de fantaisie. La qualité de chaque article sera garantie à la vente.

Les articles ci-dessus peuvent être examinés lundi matin 7 du courant. Les dames sont invitées à venir voir les bijoux.
La vente aura lieu les lundi, mercredi et vendredi jusqu'à ce que le stock soit épuisé. 14 fév—12

Compagnie de steamships de la malle des Etats Unis.
POUR NEW-YORK, via LA HAVANE.—Le [illegible] steamship à double machine EMPIRE CITY, [illegible] par le capitaine H. Windle, [illegible] [illegible] à New York, la Place Jackson, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] vertement et les passagers, le [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] partira le [illegible]
Pour fret ou passage, s'adresser au bureau de la Compagnie, 95, rue des Magasins,
JAMES L. JENNINGS,
17 fév Agent.

POUR PHILADELPHIE. Ligne de la malle des Etats-Unis. Compagnie de steamers de Philadelphie et de Savannah.

Le nouveau et magnifique steamship à roues latérales, STATE OF GEORGIA, du port de 1200 tonneaux, capitaine Walter Collins, partira comme suit de Savannah:
Mercredi 23 février, Mercredi 4 mai,
" 9 mars, " 18 mai,
" 23 mars, " 1er juin,
" 6 avril, " 15 juin,
" 20 avril, " 29 juin.

Ce steamship a été construit de manière à offrir aux passagers le plus grand confort et tout ce qui peut être désirable; les emménagements ne sont inférieurs à ceux d'aucun steamship sur la côte.

Un nouveau steamship qui est en ce moment en voie de construction et qui égalera le STATE OF GEORGIA sous tous les rapports, et qui sera terminé dans le mois de juin prochain, et remplacera celui de STATE OF GEORGIA, une ligne hebdomadaire qui partira de chaque port le mercredi.
Passage à la chambre ... [illegible] de Savannah à Philadelphie ... $25
De Savannah à New-York ... 25
Entrepont ... 9
C. A. L. LAMAR, agent à Savannah,
BIRON & MARTIN, agents, à Philadelphie,
27fév—1an

Ligne de Steamers de New-York à Savannah.
Une fois par semaine.
Les steamers [illegible]
FLORIDA, Capitaine Lyon,
ALABAMA, Capitaine Ludlow
Partiront de Savannah et de New York, tous les samedis. Ces steamers sont du port de 1300 tonneaux, sont incomparables pour la sécurité, la vitesse et le confort.
Ils partent de Savannah en même temps que les steamers Marion et Southerner, partant de Charleston, le mercredi et le samedi.
Passage à la Chambre $25, payable avant le départ.
Agents: PADELFORD, FAY & CO. Savannah
SAMUEL L. MITCHELL,
6mai 194, Front St New-York

POUR LES ATTAKAPAS. Le bateau à vapeur bien connu et le marcheur SYDONIA, capitaine Chaney Johnson, va faire actuellement ses services de port de la rue Conti. Le SYDONIA partira pour le port ci-dessus, jeudi 24 du courant, à midi, à midi, à la Nouvelle-Ibérie, Franklin, Centreville, Pattersonville et tous les ports intermédiaires. Pour plus amples détails, s'adresser à bord ou à
23 fév HALL & RODD, 4, Front Levée.

Pour les Attakapas—Le beau steamer, tirant peu d'eau ANNA No 2, capitaine J. L. Labarthe, partira pour les Attakapas TOUS LES MARDIS, à midi, prenant du fret et des passagers pour St. Martinville, la Nouvelle-Ibérie, Franklin, Centreville, Pattersonville, et tous les ports intermédiaires.

L'Anna No 2 a été complètement remis à neuf et le propriétaire n'a épargné ni les soins ni l'argent pour le rendre aussi agréable que possible.

Les passagers et les expéditeurs peuvent être assurés que la plus grande attention sera portée aux affaires qui lui seront confiées.

Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou à CH. DEBLANC,
12 déc—6m 14, Douane

PAQUEBOT DE LA COTE.
Donaldsonville, Bayou Sarah, Port-Hudson, Waterloo, Baton Rouge et tous les ports intermédiaires.—Les propriétaires du bateau à vapeur F. D. White ont acheté le nouveau et magnifique steamer BELLA DONNA, pour faire les voyages de la côte, à partir du 1er septembre prochain. Il partira de la Nouvelle-Orléans tous les SAMEDIS, à 5 heures du soir, et de Bayou Sarah tous les MERCREDIS, après l'arrivée des chars du chemin de fer. J. M. MORRISON & Co, agents,
29aout—1an No 1, Front Levee

AVIS est par le présent donné aux personnes qui auraient besoin de faire monter ou descendre des bateaux chargés ou non, ainsi que des navires, que le bateau à vapeur DANIEL BOONE, nouvellement réparé à neuf, et d'une force supérieure, fera régulièrement trois voyages par semaine, de la Nouvelle-Orléans à la ville de Plaquemine, Iberville. Ce bateau ne prenant pas de fret pour remonter, pourra faire le touage à des prix très modérés. S'adresser à
PAUL LACROIX,
9 mai rue Toulouse

POUR LA HAVANE—La goélette de 1re classe et fine voilière EDWIN DORRA, capitaine G. Scheuerlan, ayant une partie de son chargement engagé, partira incessamment pour le port ci-dessus. Pour balance de fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine, à bord, ou à D. BORNIO Jr.,
22fév 34, rue Gravier

Pour Anvers—La barque de 1re classe et fine voilière SATELLITE capitaine Armsbury, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira incessamment. Pour balance de fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord, poteau No 6, 1er district ou à H V BAXTER,
18 fév No 25, rue Carondelet

POUR LA HAVANE—La goélette de 1re classe MIDAS, capitaine Chs Rancia, ayant une partie de son chargement engagée, partira, dans quelques jours, pour le port ci-dessus. Pour balance de fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à R. CAHUZAC & Co,
11fév 36, Vieille Levée.

Pour la Havane—Le brick paquebot de 1re classe, doublé et chevillé en cuivre, JOHN S. GITTINGS, capitaine N. Lessepe, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira dans un bref délai pour le port ci-dessus. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis du marché à la viande, ou à
DELVAILLE & MORENO,
4fév 34, Vieille Levée.

Pour Gênes.—La barque sarde A. [illegible] ERICA, capt. Bodarco, partira pour le port ci-dessus. Pour fret de 400 à 500 balles coton, s'adresser à LANATA, GANDOLFO & Co,
1er fév 9 et 10, Jefferson

MAGASIN DE SELLERIE
DE
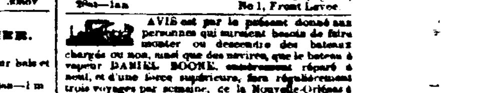
Newark, N. J.

ANDREW G. BULL & Co, No 15, rue du Canal, Nouvelle-Orléans, entre les rues Camp et Magasins, manufacturiers et importeurs de sellerie et harnais de tous genres, ont constamment en mains un grand assortiment de selles, brides, martingales, selles de voyage, fouets, sangles, harnais en cuir, &c, douze de régisseurs, sauvages et [illegible] [illegible] [illegible] No 71.
ANDREW G. BULL & CO

No. de FUENTES & Co,
Marchands-Commissionnaires,
No 22, rue de la Vieille-Levée,
Importateurs de produits de Bordeaux, de Marseille et de la Havane.
22fév—1an

COGNAC—[illegible] [illegible] Jean Louis Aubineau, [illegible], 1830—[illegible] Otard Dupuy & Co—J. Hennessy & Co—J. J. Dupuy, Cognac 1838 & 1845—J. Laville 1840—A. Seignette 1840—[illegible] de Montenard, 1840—John Durand 2'Co Bordeaux—John Durand & Gravelle [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] J. & J. TARDOS,
[illegible] No 31, Vieille Levée

V[illegible]
J. & J. TARDOS
[illegible]

V[illegible]
[illegible]

V[illegible]
J & J TARDOS
[illegible] 31, Vieille Levée